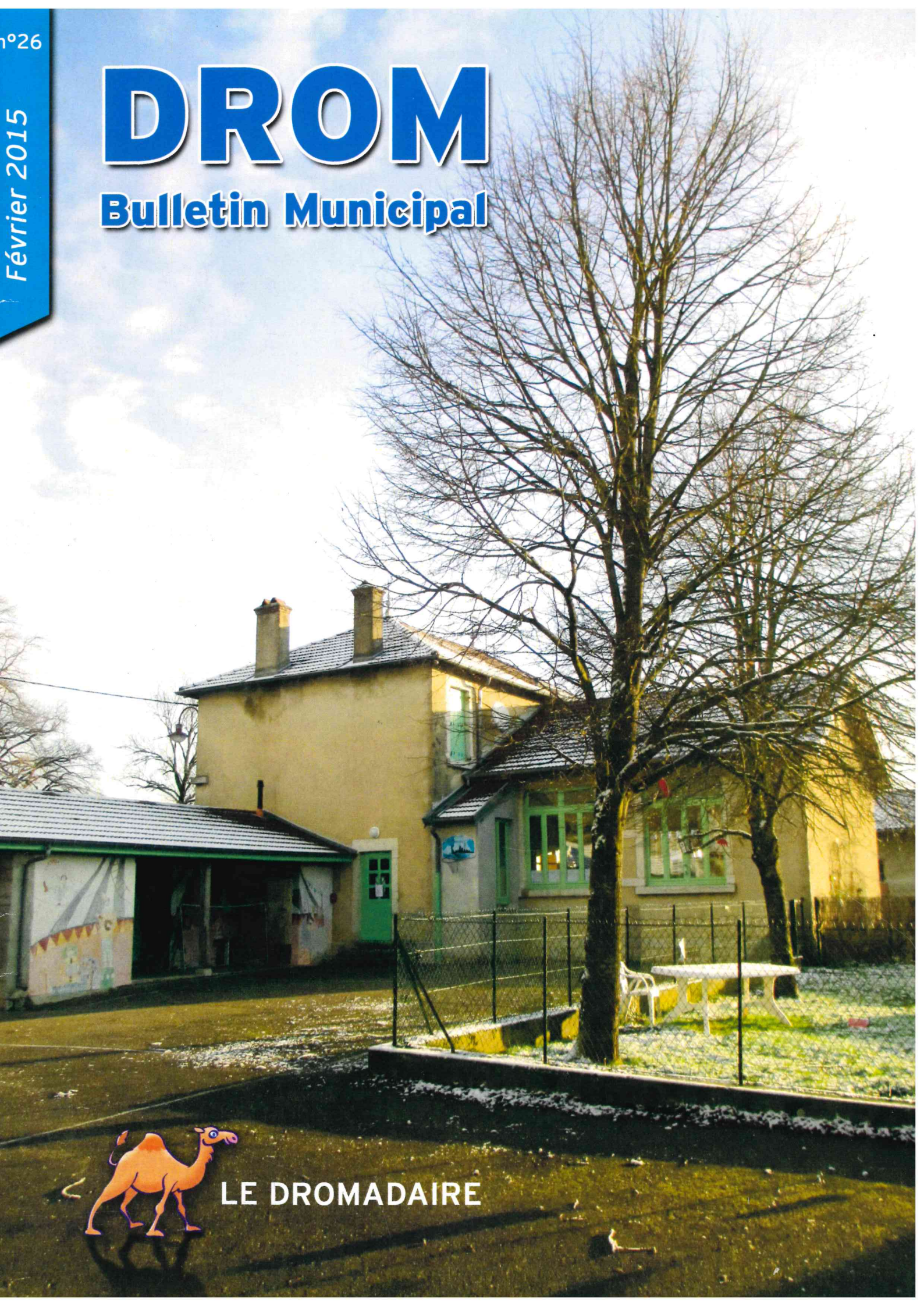


DROM

Bulletin Municipal



LE DROMADAIRE



SOMMAIRE

Mot du Maire	1
Informations pratiques	2-3
Elections- Réforme territoriale	4-5
Gendarmerie.....	6
Conseil municipal	
Commissions communales et coopération intercommunale	7
Budget, finances communales	8-10
Assainissement.....	11
Réalizations du Conseil Municipal en 2014.....	12-19
Coopération intercommunale	
Collecte des déchets	20
ORGANOM	21-23
CCTER : mutualisation des services	24-25
Elagage.....	26
Voirie	26
Vie locale	
Fête de Drom.....	27
Entreprendre à Drom	28
Ecole	29
Repas des anciens.....	30
Sapins des conseillers.....	30
Lectures communes	31
Bibliothèque municipale	31
Sapeurs-pompiers	32-33
Rétrospective 2014.....	34-37
Etat civil.....	38
Dates à retenir	38
Décès de Marcel RAFFIN.....	38
Associations	
Club de l'Age d'Or	39
Fleurissement	39
A.R.C.M.A.....	40
Sou des Ecoles.....	41
MUSIKAR.....	42
LUESPO.....	42
Centenaire de la guerre de 14 – 18.....	43-45

BULLETIN MUNICIPAL DE DROM

Directeur de publication : Yves GUILLEMOT, Maire.

Rédaction, conception, réalisation : Florence BLATRIX CONTAT, Marlène PERONNET.

Imprimé par GDS Editions à PERONNAS.
Sur papier certifié FSC.



Mesdames, Messieurs,

Il y a déjà dix mois que le nouveau Conseil Municipal est installé. Durant cette période, nous avons mené des actions d'urgence sur la mise hors eau de nos bâtiments, et préparé le déroulement du mandat sur les axes de mise en accessibilité de nos bâtiments publics, d'achat foncier, de mise en place d'équipements publics, d'urbanisme et de gestion de patrimoine.

La numérotation des habitations est en route. Ce maillon manquant dans notre adresse sera mis en place cette année. Je sollicite votre participation pour que cette mise en place soit réussie. Les modalités sont développées dans le bulletin.

L'analyse financière effectuée en juillet 2014 montre que les 4 années qui viennent seront difficiles pour nos finances. L'endettement très lourd de notre Commune et la diminution programmée des dotations de l'Etat vont nous contraindre à faire des efforts. Ces efforts conjugués aux économies sur le fonctionnement que j'ai annoncées lors de mon élection, nous permettront de retrouver peu à peu une capacité d'autofinancement suffisante pour avoir, à nouveau une possibilité de recours à l'emprunt.

Les réformes Territoriales sont en cours ; faisons confiance à nos parlementaires pour défendre les projets de schémas qui prennent en compte au mieux nos préoccupations de regroupements. Les débats sont engagés, nous ne devons pas être effrayés par les changements.

Notre école est aussi ma préoccupation. Un gros travail a été fait pour la maintenir. Ce travail sera poursuivi.

Cette école représente plus qu'un symbole, pour moi. C'est l'école de mes parents, de mes enfants, de mes petits-enfants, c'est mon école !

Les temps d'activités périscolaires se déroulent bien et je félicite les personnes qui se relayent pour assurer ce service. Je remercie toutes les bonnes volontés qui se sont impliquées et qui s'impliquent pour faire fonctionner cette structure. Les attitudes responsables de ces bonnes volontés seront les garants de la pérennité de notre école. Sans cette activité bénévole, la Commune serait en difficulté pour offrir ce service.

En ce début d'année, j'ai une pensée particulière pour nos aînés qui sont malades ou fatigués.

Je remercie l'équipe Municipale qui fonctionne bien et les employés qui nous assurent un bon service.

Cette année verra aussi l'évènement de l'anniversaire des 150 ans de notre compagnie de pompiers. Je suis sûr que ce sera une belle fête.

Vous pouvez compter sur ma détermination à faire fonctionner au mieux notre Commune.

Je vous laisse découvrir le nouveau bulletin Municipal de DROM qui a fait l'objet d'une présentation totalement remaniée.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2015.

Bien à vous

Yves GUILLEMOT



Le conseil municipal

3^{ème} rang de gauche à droite :

Sousanna AVIET, Daniel BROCHIER, Michel GUILLOT, Eric PERONNET

2^{ème} rang de gauche à droite :

Marie-Thérèse CORRETEL, Isabelle PONCET, Cécile BLONDEAU-DESVIGNE, Marlène PERONNET

Au 1^{er} rang :

Bernard LARRUAT, Yves GUILLEMOT, Florence BLATRIX CONTAT

ADMINISTRATIONS

La **Mairie** est ouverte de 13 H à 16 H le mardi et de 16 H à 19 H le vendredi.

Mairie : 04.74.30.67.48

Mairie, courriel : mairie.drom@wanadoo.fr

Site internet : www.drom.fr

Yves GUILLEMOT, Maire : 07.82.36.72.24

Florence BLATRIX, Adjointe : 04.74.30.67.55

Bernard LARRUAT, Adjoint : 04.74.30.62.06

Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont :

Téléphone : 04.74.42.38.40

Courriel : secretariat@ccter.fr

Site internet : www.cc-treffort-revermont.fr

Perception : Bourg Municipale, 8 rue Gabriel Vicaire à Bourg-en-Bresse : 04.74.22.83.90

SECOURS

Gendarmerie : 17 Ceyzériat : 04.74.30.00.10

Pompiers : 18 Drom : Chef de Centre Bruno Aviet 06.38.60.15.37

S.A.M.U : 15

Numéro d'appel d'urgence européen : 112 (à utiliser pour les portables)

Centre Antipoison : 04.72.11.69.11

RESEAUX

Réseau d'eau : Lyonnaise des Eaux :

Service clientèle : 0 810 479 479,

Urgences 24 H/24 : 0 810 779 779

E.D.F. : 09 726 750 01 (sécurité, dépannage)

LITIGES

Conciliateur : litiges entre particuliers

Mme Chantal Michel : le 1^{er} mardi matin de chaque mois sur rendez-vous à la Mairie de Ceyzériat, rue Jérôme Lalande au 04.74.25.09.09

Défenseur des droits : litiges avec l'administration, 04.74.32.30.45

SPORT, CULTURE ET ANIMATION

La **bibliothèque** propose gratuitement ses livres tous les lundis de 18 à 19 H et samedis de 10 à 11 H à la Salle de Réunions.

Le **cinéma** : projection le lundi soir, une semaine sur trois.

Le **club de l'Age d'Or** se réunit tous les mercredis d'Octobre à Avril à la salle des fêtes de 13 H 30 à 17 H 30.

PRESSE

Correspondants de Presse :

Daniel Brochier (04.74.30.62.53 à Drom)
Voix de l'Ain,

Christian Morandat (04.74.30.68.29 à Simandre) Le Progrès.

CULTE

Culte : Messe le dimanche à 10 H 30 (à Drom le dernier dimanche de septembre, aux Conches les lundis de Pâques et de Pentecôte), Emmanuel Kabemba, prêtre à Villereversure : 04.74.30.00.60.

PETITE ENFANCE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Accueil périscolaire : de 7 h 30 à 8 h 45, de 11 h 45 à 13 h 30 et de 16 h 30 à 18 h.

Assistantes maternelles :

Laurence Cote : 06.30.04.86.28

Monique Leclerc : 09.80.89.56.97
06.73.98.09.55

Le multi accueil de la CCTER Pom'Cannelle à St Etienne du Bois permet à la fois l'accueil régulier (type crèche) et occasionnel (type halte garderie) d'enfants de 10 semaines à 4 ans.

☎ : 04.74.25.08.46

Courriel : pom-cannelle@orange.fr

Le RAM (Relais assistantes maternelles)

Le relais assistantes maternelles des Communautés de Communes de Treffort-en-Revermont et du Canton de Coligny est un service mis en place pour faire le lien entre les parents (ou futurs parents), les assistantes maternelles et les enfants des 2 communautés de Communes.

Animatrice responsable : Carmen PEREIRA

Siège du relais : Foyer des Mousserons 01370 TREFFORT-CUISIAT

☎ : 04.74.42.33.04 06.24.67.90.49

Courriel : relais.caramel@wanadoo.fr

SOCIAL

Centre médico-social, le Pré de la Cour 01370 MEILLONNAS : 04.74.47.13.00

Puéricultrice : Françoise Peulet le jeudi de 15 H à 17 H

Assistante sociale spécialisée budget : Isabelle Baizid sur rendez-vous

Assistants sociaux : Géraldine Thierry sur rendez-vous ou Marie-Anne Léglise : sur rendez-vous.



CLIC du Bassin Burgien

Au service des séniors, le CLIC – Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique – est un dispositif de coordination de proximité dont l'objectif est d'améliorer la vie des personnes âgées. Il assure un accueil personnalisé et gratuit quelle que soit l'origine de la demande, qu'elle émane de la personne âgée, de sa famille, des services sociaux, du médecin traitant, d'une structure médicale ou hospitalière.

15, rue G.Vicaire 01000 Bourg-en-Bresse

Tél : 04.74.22.11.11 contact@clicbassinburgien.fr

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) : L'ADMR peut apporter une aide aux familles, aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou malades.



Aides ménagères, auxiliaires de vie, travailleuses à domicile, et différents services tels que le portage de repas. Contact : 04.74.51.86.77, permanence téléphonique lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée.

Soins, hygiène Ceyzériat : 04.74.25.05.78

Caisse d'allocations familiales

Pour une information sur les prestations familiales et les aides d'action sociale, deux services sont à votre disposition 24 heures sur 24.

ALLOCAF : 0810 25 01 10

INTERNET : www.caf.fr



SERVICES

Le Courrier P.T.T est relevé du lundi au samedi, à partir de 9 H.

Les **Ordures ménagères** sont collectées le mercredi à partir de 5 H.

Transports scolaires :

Car Ceyzériat : départ 7 h 37

Car Bourg (tout public) : départ 7 heures. Ce car peut aussi être utilisé par des particuliers moyennant un tarif de 2 €



Car du mercredi : Départ de Drom à 8 H 35 ;

Départ de Bourg à 12 H 15 à la gare ; 12 H 30 au champ de foire

Poids public : contacter la mairie

Animaux trouvés : SPA de Dompierre-sur-Veyle : 04.74.30.35.76 (24h/24- 7 jours/7)

Horaires déchetteries :

	<i>Horaire Hiver</i> (1 ^{er} octobre / 31 mars)	<i>Horaire Eté</i> (1 ^{er} avril / 30 septembre)
Treffort-Cuisiat		
<i>Lundi</i>	14 H – 17 H	14 H – 17 H
<i>Mercredi</i>	9 H–12 H / 14H–17 H	9 H–12 H / 14 H–18 H
<i>Vendredi</i>	12 H – 15 H	12 H – 15 H
<i>Samedi</i>	9 H–12 H / 14H–17 H	9 H–12 H / 14 H– 18 H
Simandre-sur-Suran		
<i>Lundi</i>	14 H – 17 H	14 H – 17 H
<i>Mercredi</i>	14 H – 17 H	14 H – 17 H
<i>Vendredi</i>	/	12 H – 15 H
<i>Samedi</i>	9 H–12 H / 14 H–17 H	9 H–12 H / 14 H–18 H

: 06.65.95.96.15

Horaires fromagerie :

Lundi/Mardi	8H 30-12H	18 H-19 H
Mercredi	Fermé	
Jeudi/Vendredi	8H 30-12H	18 H-19 H
Samedi	8H 30-12H	15 H-19 H
Dimanche	8H 30-12H	

Tarifs salle des fêtes

	Réunion	1 jour	2 jours
Association CCTER	36 €	56 €	86 €
Particulier Drom	50 €	104 €	158 €
Autre	95 €	215 €	295 €

Contactez la mairie pour tout renseignement

CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) : Conseil gratuit pour les particuliers à la Maison de l'Habitat, 34 rue Général Delestraint à Bourg. : 04.74.21.11.31

Courriel : contact@caue-ain.com

Site Internet : www.caue-ain.com

Hélianthe : Informations sur l'eau et l'énergie dans l'habitat et les transports et l'éco-consommation.



Conseils gratuits et personnalisés au 04.74.45.16.46. du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Site Internet : www.heliant.org

Le canton, un peu d'histoire..

Les départements ont été créés en mars 1790 et 4600 circonscriptions cantonales sont établies en France. Ces circonscriptions ont peu de prérogatives ; elles ne disposent pas d'assemblées délibératives. Le canton est le ressort de la justice de paix.

La Constitution de fructidor an III, appliquée à partir de vendémiaire an IV (1795) les a dotés d'une municipalité ; ils se trouvent alors chargés de la gestion des communes de leur circonscription, elles-mêmes privées de leur municipalité. En effet, les petites communes rurales furent groupées sous la direction d'administrations municipales de canton. À la tête du canton se trouve placé un commissaire appelé « agent national ».

En 1800, le maillage cantonal est profondément redécoupé et le nombre de cantons passe à 3000 soit une réduction du tiers et le canton perd ses prérogatives de gestion des communes. C'est en 1800 qu'apparaît le Conseiller Général. En effet, la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) avait prévu, dans son article 2 qu'« il y aura dans chaque département un préfet, un conseil général de préfecture et un conseil général de département ».

Le 3 Juillet 1848, la Deuxième République instaure l'élection des conseillers généraux au suffrage universel, à raison d'un élu par canton.

Avec la loi du 10 août 1871, le département devient une collectivité territoriale de plein droit et le conseil général reçoit une compétence globale pour régler les affaires d'intérêt départemental. Afin de garantir une certaine continuité dans l'administration du département, il est décidé que le conseil général, dont les membres sont élus pour six ans au suffrage universel, sera renouvelé pour moitié tous les trois ans. Un président du conseil général est systématiquement élu après chaque élection. Le préfet détient toujours le pouvoir exécutif départemental.

Les lois de décentralisation de 1982 et 1983 feront du département une collectivité territoriale à part entière ; la tutelle de l'administration préfectorale est supprimée. Le président du conseil général détient désormais le pouvoir exécutif départemental et assure la préparation et la mise en œuvre du budget de son département. Les conseils généraux se voient attribuer de nouvelles compétences : aide action sociale, ports de commerce et de pêche, transports scolaires, gestion des collèges.

La loi de décentralisation de 2004 donnera au département de nouvelles compétences : gestion du Revenu de Solidarité Active, protection de l'enfance, accompagnement des personnes handicapées, gestion des collèges...

Depuis un siècle et demi, les évolutions des limites cantonales ont évolué : le nombre de cantons a augmenté de 20 % entre 1800 et 2000.

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, avait prévu la suppression des conseillers généraux et régionaux remplacés par les conseillers territoriaux. Cette loi a été abrogée avant sa mise en œuvre.

En 2015, les conseillers généraux deviennent des conseillers départementaux

La loi du 17 avril 2013 a institué les conseillers départementaux et adopté un nouveau mode de scrutin : le scrutin majoritaire binominal mixte à deux tours.

Ce mode de scrutin a pour objectif de garantir la parité dans les assemblées départementales. Dans notre département, par exemple, sur 43 élus, il n'y a actuellement que 3 femmes élues.

Sur chaque canton, nous élirons 2 conseillers départementaux, une femme et un homme. Pour garantir la parité au sein des assemblées départementales, le candidat et son remplaçant devront être de même sexe. Une fois l'élection acquise, les deux candidats du binôme exerceront leur mandat de façon individuelle.

Pour conserver un nombre identique de conseillers départementaux, le nombre de cantons a été divisé par deux, arrondi à l'unité impaire supérieure, ce qui a impliqué un redécoupage des cantons. Selon les exigences constitutionnelles, les cantons devaient être redécoupés sur des bases essentiellement démographiques, ce qui implique des cantons de même taille. Le chef lieu des nouveaux cantons sera la commune la plus peuplée.

A l'issue du redécoupage, notre département comprend 23 cantons dont la population est comprise entre 20 900 et 31 500 habitants.

Notre commune fait partie du canton de Saint-Etienne-du-Bois. Il comporte 28 communes.



Notre nouveau canton

Il comprend :

- Beaupont,
- Bény,
- Bohas-Meyriat-Rignat,
- Chavannes-sur-Suran,
- Cize,
- Coligny,
- Cormoz,
- Corveissiat,
- Courmangoux,
- Domsure,
- Drom,
- Germagnat,
- Grand-Corent,
- Hautecourt-Romanèche,
- Jasseron,
- Marboz,
- Meillonnas,
- Pirajoux,
- Pouillat,
- Pressiat,
- Ramasse,
- Saint-Etienne-du-Bois,
- Salavre,
- Simandre-sur-Suran,
- Treffort-Cuisiat,
- Verjon,
- Villemotier,



Une réforme territoriale qui refond la carte territoriale

Cette réforme territoriale se décline en 3 lois :

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 crée un nouveau statut très intégré pour les métropoles afin de permettre aux agglomérations de plus de 400 000 habitants d'exercer pleinement leur rôle en matière de développement économique, d'innovation, de transition énergétique et de politique de la ville. Cette loi a aussi introduit une clarification des compétences en instaurant des collectivités chefs de file dans les grands domaines : la **Région** pour l'aménagement et le développement durable du territoire, le développement économique, le soutien à l'innovation, l'internationalisation des entreprises, les transports ; le **Département** pour l'action sociale, l'autonomie des personnes, la solidarité des territoires, la **commune ou la communauté de communes** pour l'organisation des services publics de proximité et le développement local.

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) dont l'examen a débuté le 16 décembre au Sénat aura pour objet la clarification des compétences des collectivités et le renforcement de l'intercommunalité organisée autour de bassins de vie avec de nouvelles compétences.

La loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral du 16 janvier 2015 fixe le nombre de régions à 13. Notre Région est fusionnée avec la Région Auvergne.



D'autre part, une proposition de loi émanant de Jacques Pélissard, ancien président de l'Association des Maires de France visant à favoriser le recours au régime de la **commune nouvelle** est en cours d'élaboration.

Afin d'attirer l'attention de tous nos concitoyens sur le phénomène de risque de commission de cambriolages dans les résidences principales, en l'absence des occupants, la Gendarmerie de CEYZERIAT souhaite rappeler certaines règles de sécurité et de bon sens.

Ayez les bons réflexes !

Le document illustré ci-dessous, présente les modes d'action que tout un chacun se doit de mettre en application afin de limiter les risques et surtout d'éviter certaines convoitises de la part d'individus malfaisants.

Vacances, partir en toute tranquillité

La gendarmerie et la police nationale veillent sur les logements laissés vides pour les vacances. Voilà quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.

Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Quelques incontournables avant de partir

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.

N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.

Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.

Évitez de laisser de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

S'ajoute à ce principe, un réflexe que tous nous nous devons d'adopter, il s'agit de la notion de **PARTICIPATION CITOYENNE**. En effet, sans tomber dans l'espionnage ni la délation, chacun se doit, et il s'agit là d'un devoir civique, de veiller à ce qu'il pourrait arriver chez son voisin en son absence.

En cas de doute, un simple appel téléphonique à la Brigade, peut permettre d'éviter beaucoup de choses.

*Le Lieutenant MABILON,
Commandant la Communauté
de Brigades de CEYZERIAT*



Les bons réflexes

Suivez les conseils de la gendarmerie de l'Ain

Concernant la protection de votre maison



→ Lors de toute absence de mon domicile, même de courte durée, je pense à verrouiller mes portes et fenêtres et à bien fermer mes volets. Je ferme également mon garage et mon portail.



→ Je ne laisse pas mes clés sous le paillasson ou dans un pot de fleurs



→ Je ne laisse aucun signe de mon absence en ne laissant pas déborder ma boîte aux lettres.

- Je m'équipe d'une boîte aux lettres normalisée.
- En cas d'absence temporaire, je fais garder l'intégralité de mon courrier par mon facteur ou je fais réexpédier mon courrier sur le lieu de mon séjour.

Je me renseigne auprès de mon bureau de poste, de mon centre courrier ou sur Internet : www.laposte.fr



→ Je n'hésite pas à investir dans un système de verrouillage performant.



→ Je ne laisse pas mes valeurs à portée de main et de vue (bijoux, espèces, clés de voiture, portables...).

Concernant la vigilance



→ J'entretiens de bonnes relations avec mon voisinage. Je communique avec mes voisins, je les informe de mes absences.



J'adopte une « vigilance citoyenne » :
→ J'informe immédiatement la gendarmerie de tout mouvement que je considère anormal dans mon quartier (en composant le 17)



→ Je pense à relever les immatriculations des véhicules qui me paraissent suspects.

COMMISSIONS COMMUNALES ET COOPERATION INTERCOMMUNALE

A l'échelon communal

Finances : Yves GUILLEMOT, Florence BLATRIX-CONTAT et Michel GUILLOT.

Commissions d'appel d'offres : Yves GUILLEMOT, Florence BLATRIX-CONTAT (titulaire), Bernard LARRUAT (titulaire), Isabelle PONCET (titulaire), Michel GUILLOT (suppléant), Eric PERONNET (suppléant) et Sousanna AVIET (suppléante).

Urbanisme_PLU, autorisations,aménagement : Yves GUILLEMOT, Florence BLATRIX-CONTAT, Bernard LARRUAT, Cécile BLONDEAU-DESVIGNE, Marie-Thérèse CORRETEL, Isabelle PONCET, Daniel BROCHIER, Sousanna AVIET.

Bâtiments : Responsabilité : Bernard LARRUAT.

Salle des Fêtes : Cécile BLONDEAU-DESVIGNE (titulaire), Bernard LARRUAT et Marlène PERONNET (suppléants).

Chaufferie : Bernard LARRUAT, Eric PERONNET

Abribus : Bernard LARRUAT, Marlène PERONNET

Aménagement urbain : Florence BLATRIX CONTAT, Bernard LARRUAT, Eric PERONNET, Daniel BROCHIER, Sousanna AVIET.

Eglise : Bernard LARRUAT, Marie-Thérèse CORRETEL et intervenant extérieur (Martine BONNET).

Cimetière : Bernard LARRUAT, Florence BLATRIX-CONTAT, Isabelle PONCET.

Environnement : Responsabilité : Bernard LARRUAT.

PAV : Bernard LARRUAT, Marlène PERONNET

Dépôts d'inertes : Bernard LARRUAT, Eric PERONNET

Carrières : Florence BLATRIX CONTAT, Michel GUILLOT, Eric PERONNET

Entretiens terrains : Bernard LARRUAT, Eric PERONNET

Assainissement : Bernard LARRUAT, Eric PERONNET

Voirie et chemins communaux : Florence BLATRIX-CONTAT, Michel GUILLOT, Marie-Thérèse CORRETEL, Eric PERONNET

Bois : Bernard LARRUAT, Eric PERONNET, Marlène PERONNET

Associations, animations, patrimoine et culture : Responsabilité : Cécile BLONDEAU DESVIGNE.

Relations associations : Isabelle PONCET, Marlène PERONNET

Bibliothèque : Marlène PERONNET accompagnée de deux personnes extérieures : Marie-Thérèse GENIN et Monique DIDIERLAURENT.

Animation : Florence BLATRIX-CONTAT, Marlène PERONNET

Communication : Yves GUILLEMOT, Florence BLATRIX-CONTAT, Marlène PERONNET.

Action sociale et CCAS : Cécile BLONDEAU-DESVIGNE, Marie-Thérèse CORRETEL, Isabelle PONCET, Marlène PERONNET.

Jeunesse, projet aménagement, animation, espace jeunes : Cécile BLONDEAU-DESVIGNE, Yves GUILLEMOT, Florence BLATRIX-CONTAT, Isabelle PONCET, Eric PERONNET, Marlène PERONNET

Commission Communale des Sa-peurs-Pompiers Volontaires :

Yves GUILLEMOT, Michel GUILLOT et Daniel BROCHIER.

A l'échelon inter-communal

Syndicat des eaux ASR

Titulaires

Florence BLATRIX CONTAT
Eric PERONNET

Suppléants

Daniel BROCHIER
Michel GUILLOT

Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication

Titulaire

Florence BLATRIX CONTAT

Suppléant

Daniel BROCHIER

Syndicat mixte interdépartemental du Suran et de ses affluents :

Titulaire

Bernard LARRUAT

Suppléant

Daniel BROCHIER

CCTER

Commission finances :

Florence BLATRIX CONTAT

Commission mutualisation

Yves GUILLEMOT

Commission environnement

Bernard LARRUAT

Commission voirie :

Florence BLATRIX CONTAT

Commission communication

Marlène PERONNET

Commission sociale

Marlène PERONNET

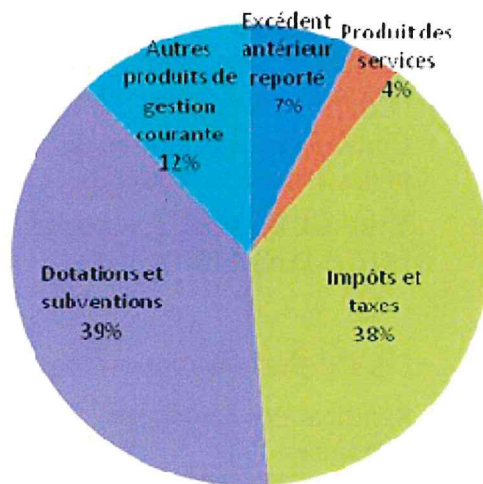
Commission culture, patrimoine, tourisme :

Florence BLATRIX CONTAT

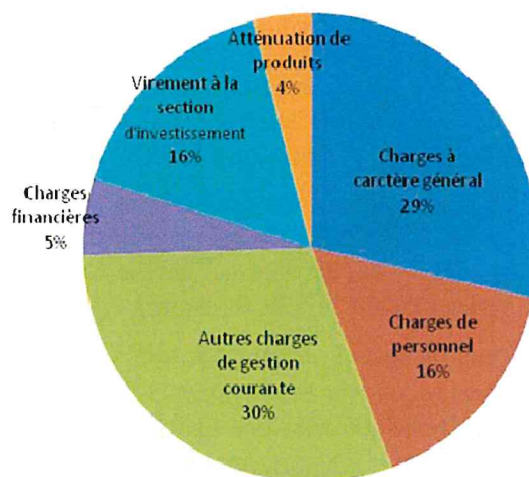
BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget prévisionnel adopté pour la section de fonctionnement est de 178 211 €

Recettes de fonctionnement



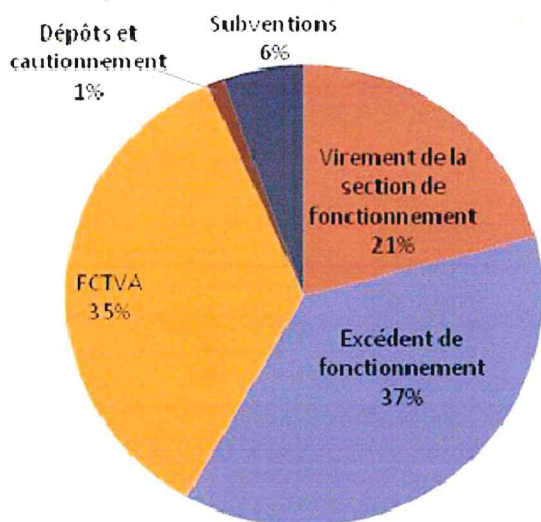
Dépenses de fonctionnement



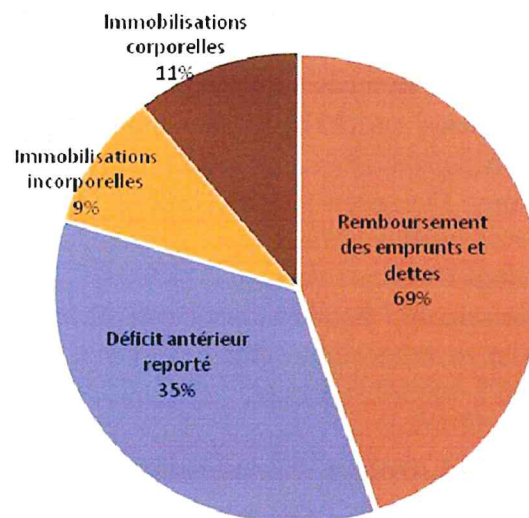
BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget prévisionnel adopté pour la section d'investissement est de 143 363 €

Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement

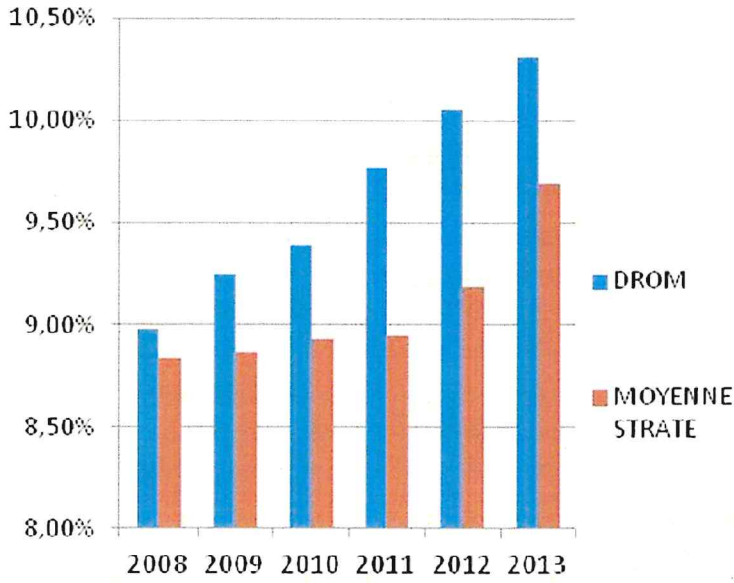


INVESTISSEMENTS 2014

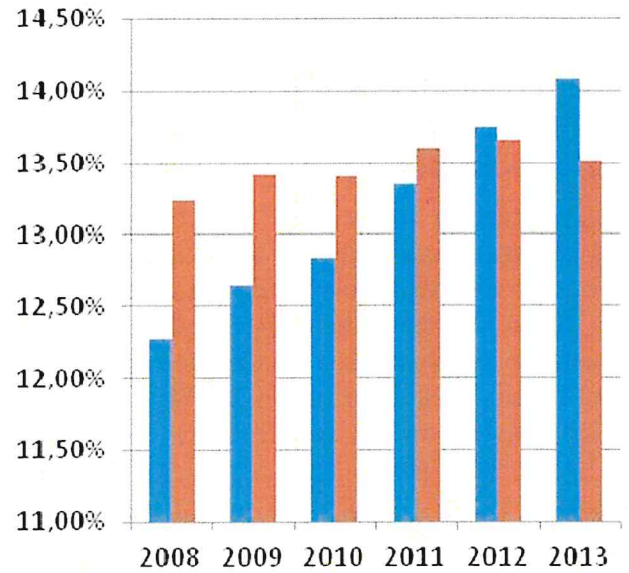
Etudes - PLU phase 3	7 757,64
Acquisition parcelle jouxtant la place Dr Gaillard	2 072,36
Renforcement des eaux pluviales presbytère	5 262,40
Plaques de rues et de signalisation	1 102,84
Panneaux électoraux et panneaux de signalisation	1 650,96
Clôture jardin de l'école	1 791,48
TOTAL	19 637,68

ÉVOLUTION DES TAUX

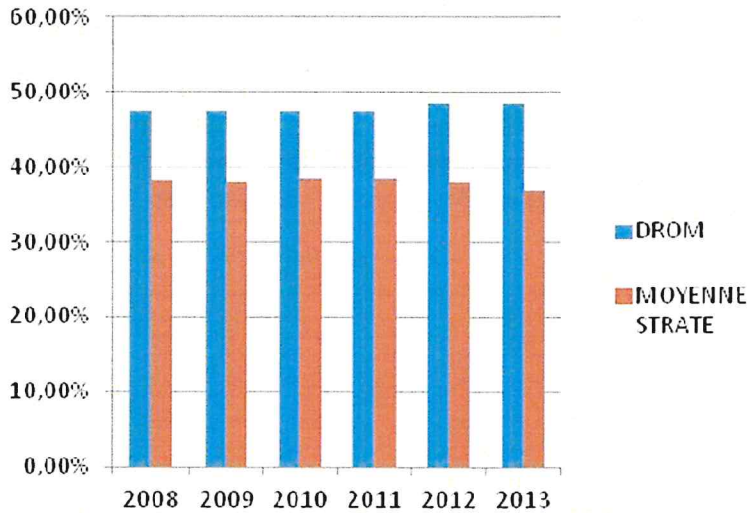
Taux taxe d'habitation (2008-2013)



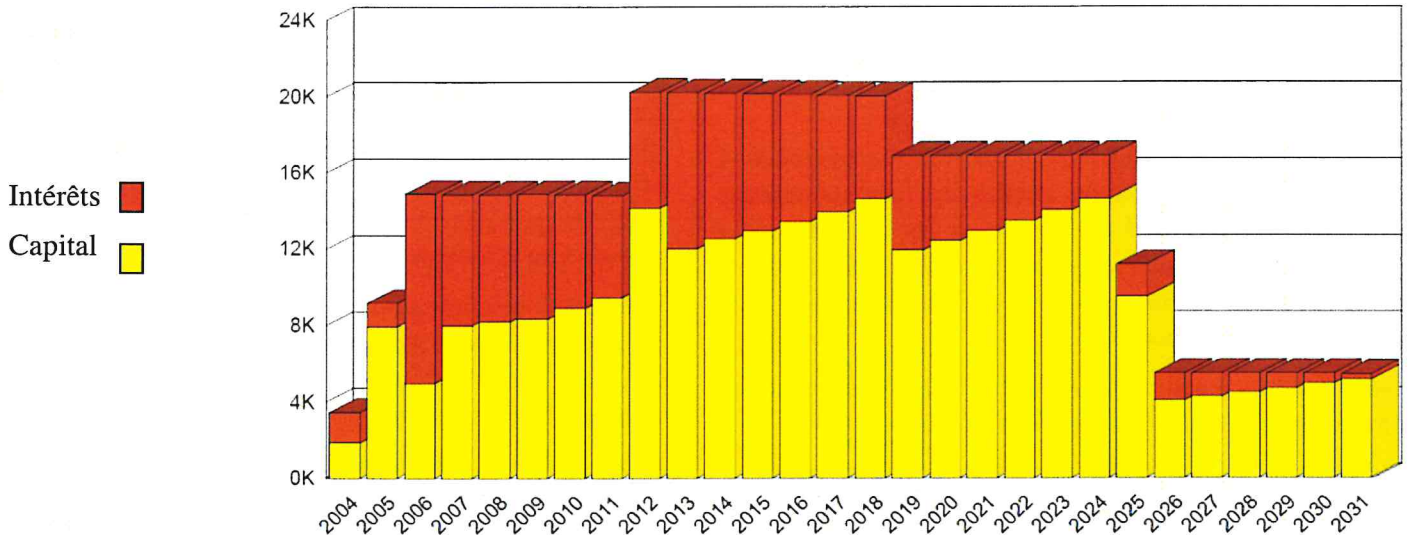
Taux foncier bâti (2008-2013)



Taux foncier non bâti (2008-2013)



ÉVOLUTION DES ANNUITÉS D'EMPRUNT DE LA COMMUNE



FINANCES COMMUNALES, UNE SITUATION FRAGILE

Face à des difficultés de trésorerie dès sa prise de fonction, la municipalité s'est vue proposer par la Trésorerie Municipale de Bourg-en-Bresse une analyse de la situation financière de la commune sur la période **2010-2013**.

Cette analyse fait ressortir **une situation financière relativement fragile**. Elle se caractérise surtout par une capacité d'autofinancement (CAF) insuffisante au regard d'un niveau d'endettement élevé.

La dette représente encore **1.118 €/hab** ; ce qui situe DROM nettement au-dessus des moyennes départementale des communes de la même strate -moins de 250 habitants- (509) et régionale (854). Cette situation est confirmée par les deux ratios d'endettement calculés par rapport l'un aux produits, l'autre à la CAF qui situent la commune dans **les seuils supérieurs des 10% des communes les plus endettées**.

Cet équilibre financier précaire explique les difficultés de trésorerie.

L'analyse patrimoniale de la commune fait apparaître un fonds de roulement insuffisant.

Le fonds de roulement (FDR) constitue un élément décisif dans l'équilibre global des financements de la commune. Égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (dotations, subventions, emprunts) et les immobilisations, il s'apparente à une réserve de sécurité correspondant au cumul des résultats annuels définitifs. Son rôle est double :

- couvrir le décalage entre encaissements de recettes et paiement de dépenses,
- constituer une marge de manœuvre pour compléter l'autofinancement et l'endettement d'un exercice.

A 21 000 € à fin 2013, le FDR représente 100 €/hab., montant très largement inférieur aux moyennes du département (1.012 €/hab) et de la région (884 €/hab).

Il permettrait de couvrir environ 52 jours de charges réelles, soit moins de 2 mois de dépenses.

Un coefficient d'autofinancement qui s'est dégradé en 2010-2013.

Le coefficient d'autofinancement courant, correspondant au rapport entre les charges réelles de fonctionnement augmentées de l'annuité en capital, et les produits réels de fonctionnement, permet de mesurer la capacité de la commune à rembourser sa dette et à autofinancer des investissements nouveaux.

Favorablement positionné en 2010-2011, l'indicateur se dégrade en 2012 (93%) et surtout en 2013

(129%), franchissant successivement la valeur médiane (86%) et le décile supérieur (105%).

Un niveau d'endettement élevé qui laissera peu de marge en début de mandat.

Sur la période étudiée, la commune n'a eu recours à l'emprunt qu'en 2012 pour financer l'opération cœur de village. D'autre part la commune avait, pour financer ce projet puisé dans ses réserves à hauteur de 80 000 €, limitant fortement les capacités futures d'autofinancement.

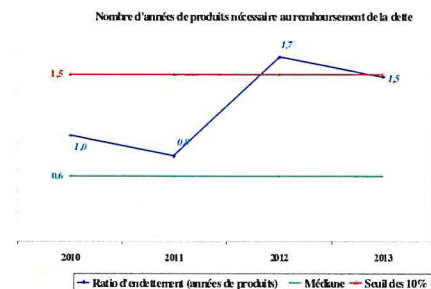
Pour financer cet investissement la commune a eu recours à l'emprunt pour un montant 205 000 €. Il s'agit d'un prêt de 70 000 € sur 20 ans et d'un crédit court terme de 135 000 € sur 2 ans.

Le crédit à court terme (ligne de trésorerie) qui correspondait aux subventions attendues et au retour du FCTVA aurait dû être intégralement remboursé avant juillet 2014.

Cependant du fait des difficultés de trésorerie, la commune a dû la renouveler pour un montant de 20 000 €.

Ce remboursement partiel de la ligne de trésorerie a permis de réduire l'encours de la dette. Cependant le niveau d'endettement reste encore très élevé au regard des capacités d'autofinancement de la commune.

Par ailleurs, cet emprunt induit une augmentation significative des intérêts ; il faudra attendre 2018 pour que le montant des intérêts retrouve son niveau de 2011.



Un mandat sous le signe d'une gestion fine des dépenses.

Les préconisations de la Trésorerie sont claires: il s'agira de retrouver un niveau de CAF significatif par un effort de maîtrise des charges et une optimisation des produits, par une maîtrise de l'effort d'équipement en évitant tout nouveau recours à l'emprunt.

C'est dans ce contexte financier fragile que la commune devra faire face à des entretiens urgents sur ses bâtiments, à des contraintes réglementaires -accessibilité-, et à des investissements nécessaires.

Dans le même temps les dotations publiques risquent de baisser ; c'est donc un effet de ciseau qui va limiter les capacités d'investissement jusqu'à l'horizon 2018.

BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES	€	RECETTES	€
Exploitation		Exploitation	
Gestion courante	12 734	Prestation de services (redevance)	24 200
Services extérieurs	4 200		
Virement à la section d'investissement	2 500		
Charges financières	4 793	Produits exceptionnels -Amo réseau-	14 130
Dotations amortissements	24 103		
TOTAL	48 330	TOTAL	48 330
Investissement		Investissement	
Déficit reporté	13 913	Virement de la section de fonct.	2 500
Amortissement des subventions	14 130	Apports, dotations et réserves (FCTVA)	1 354
Remboursement d'emprunts	12 640	Subvention d'investissement	
Immobilisations corporelles	2 000	Emprunts	14 726
		Amortissements des immobilisations	24 103
TOTAL	42 683	TOTAL	42 683

STATION D'ÉPURATION

La création de la station d'épuration a été un grand pas vers la modernité de notre village. Sa mise en service date de juin 2001.

Elle a permis, notamment, de réhabiliter et préserver l'habitat pour les tènements immobiliers ne disposant pas de surface nécessaire à la création d'installation autonome de traitement des eaux usées. Elle permet aussi à la Coopérative de fromagerie de traiter ses effluents.

Dimensionnée pour 400 Equivalent Habitant, elle répond actuellement au traitement des effluents des 220 habitants de notre village et de 200 Equivalent Habitant pour la fromagerie.

Cette installation est vitale pour notre village. Les suivis techniques et réglementaires de son fonctionnement sont, de ce fait, obligatoires et incontournables.

Pour la partie technique, une convention rédigée en juillet 2014 avec la Commune de Chavannes-sur-Suran fixe l'intervention de 2 heures hebdomadaire de leur personnel pour effectuer l'entretien sur les points particuliers comme le brassage du digesteur et du clarificateur, le nettoyage du dégrilleur, le nettoyage des regards de pompage. Les postes de refoulement de l'enclos et du lavoir sont aussi inspectés. Cette visite est complétée par une visite journalière des élus pour surveiller le fonctionnement des pompes, dégrillage... Les visites sont plus fréquentes (2 à 3 fois par jour) en période de fortes gelées, car la conception du système de dégrillage est sujet au blocage lors de ces épisodes. Ceci est complété par un contrat de maintenance avec un prestataire extérieur pour la maintenance préventive et curative de l'électromécanique.

Pour la partie « suivis réglementaires », les suivis réglementaires hebdomadaires comme la limpidité de l'eau rejetée et le contrôle des nitrates sont exécutés en Régie. Une visite d'auto surveillance réglementaire est, quant à elle, effectuée par les Services d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (S.A.T.E.S.E) du Conseil Général. Cette surveillance sur 2 jours de la station permet de caractériser le fonctionnement et les performances épuratoires de l'installation. Elle a lieu environ tous les 2 ans, la dernière visite date des 8-9 octobre 2014. Le rendement épuratoire des différents paramètres analysés varie entre 90 et 98 %.

Le traitement des boues engendrées par la station d'épuration représentent une charge financière lourde (environ 4800 € par an). Les teneurs en cuivre contenues dans ces boues sont supérieures à la norme pour la valorisation en épandage agricole. De ce fait, les boues sont évacuées vers un centre de compostage, avec une incertitude sur la pérennité de cet exutoire.

La commune étudie toutes les solutions à ce problème récurrent, qui nous pénalise depuis de nombreuses années.



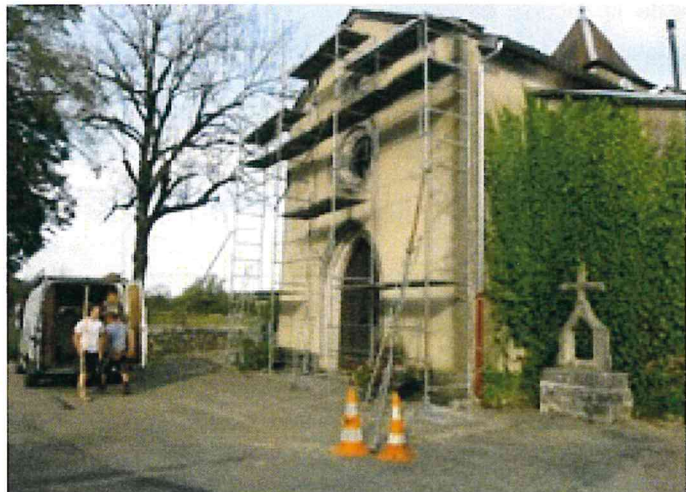
LES REALISATIONS DU CONSEIL EN 2014

Bâtiments communaux

Réunie le 7 juin 2014, la Commission des bâtiments Communaux a fait un état des lieux de nos bâtiments. A l'issue de cette réunion, il est ressorti que nous avons des actions urgentes à mener.

Des réparations urgentes sur l'église !

Aussi, la mise hors eau de notre église et le drainage du mur sud de l'appartement de la cure ont été menés rapidement.



L'église s'est vue parée d'un habillage en zinc pour les pierres qui surmontent les pignons ouest de la façade principale.

Seul moyen financièrement abordable pour arrêter les infiltrations d'eau qui ont déjà sévèrement endommagé le plafond sud-ouest de la chapelle.

Sur le toit de l'église, c'est aussi l'ensemble des tuiles de couverture qui ont glissé. La totalité de la toiture serait à revoir.

Budgétairement, cette opération n'est réalisable ni cette année, ni les années suivantes.

La solution de remettre en place les tuiles pour limiter les gouttières a été choisie, sachant que celles-ci ne sont pas munies de crochets pour les empêcher de glisser à nouveau. Ce travail a une efficacité limitée, mais nous permet de décaler dans le temps la remise en état de la toiture principale.

Au cours de ces travaux, nous avons découvert une infiltration d'eau importante entre le mur du clocher et le mur de la Sacristie. Un devis a été demandé pour programmer cette opération urgente dans l'année.

Ces travaux ont été confiés à une entreprise de charpente locale PERRET SARL.

Ces infiltrations d'eaux ont causé des dégâts conséquents au mur et au plafond de la chapelle sud. Pour des raisons de sécurité, la rangée de bancs du fond a été condamnée en attendant les réparations.



Des problèmes récurrents d'humidité à la cure...

La cure a aussi fait l'objet de travaux urgents, car la façade sud du logement T3 laissait passer des infiltrations d'eau, dans le bâtiment, par le pied du mur.

Il a fallu creuser une tranchée d'assainissement le long de la fondation, et équiper cette tranchée d'un drain de collecte des eaux de ruissellement.

Opération rondement menée par l'entreprise GUILLOT Dominique d'Hautecourt.



Garage de l'école

Au niveau du garage de l'école, les portes en bois ont été réparées par l'entreprise GROS Frères de St Etienne-du-Bois.



Accessibilité

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 donnait les directions et les engagements à exécuter dans le domaine de la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Cette loi fixait à 10 ans le délai de mise en conformité.

Au bout de 10 ans, force est de constater que bien peu de choses ont été réalisées.

Au mois de septembre 2014, une ordonnance Ministérielle est parue pour recadrer les actions dans ce domaine. Cela permet aux établissements concernés de se positionner, de proposer un échéancier de programmation des réalisations et de ne pas être dans l'illégalité.

Nous devons donc présenter un agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) comprenant le calendrier de réalisation des travaux ainsi que la planification financière.

Ce dossier sera réalisé par la Commune pour limiter les coûts d'intervention d'un cabinet extérieur (devis de 3800 €TTC pour l'élaboration du dossier et le suivi des travaux), Il devra être présenté avant le 27 septembre 2015.

Il traitera la question de l'accessibilité au niveau de la salle des fêtes, de la mairie, de l'école, de notre salle de réunion, des toilettes publiques et de l'église.

La durée de ce programme est de 3 ans pour traiter tous les points non-conformes des établissements communaux :

- Salle polyvalente : 12 points non-conformes.
- Mairie/Ecole/Toilettes publiques : 20 points non-conformes.
- Eglise : 4 points non-conformes.

Quand on pense à la mise en accessibilité des équipements, il nous vient immédiatement à l'esprit de faciliter l'accès à une personne se déplaçant dans un fauteuil roulant.



L'accessibilité va bien au-delà, car elle prend aussi en compte les personnes âgées qui ont du mal à se déplacer et à se repérer, les malvoyants et non-voyants, les malentendants, les déficients mentaux ou les personnes momentanément moins mobiles à la suite d'un accident.

C'est pour cela que nous devons nous atteler à traiter les problèmes de manque de largeur pour les portes, les accès aux parties en hauteur avec escaliers, mais aussi de la signalétique, de l'éclairage et du repérage des divers équipements pour une utilisation facilitée.

Détecteurs de fumée

Obligatoire dans les maisons et appartements à partir du 8 mars 2015, des détecteurs de fumées ont été installés en décembre 2014 dans les logements communaux qui n'en étaient pas pourvus.

Objectifs :

L'installation d'un Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF) doit permettre de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

Caractéristiques exigées :

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604. Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs.

À noter : il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant.

Obligation d'installation et de vérification du bon fonctionnement :

Le propriétaire doit acheter et installer un détecteur de fumée dans son logement (qu'il l'occupe lui-même ou qu'il soit vide à la date du 8 mars 2015).

Toutefois, si le logement est en cours de location à cette date, l'obligation faite au propriétaire est satisfaite par la fourniture d'un détecteur à son locataire ou, s'il le souhaite, par le remboursement au locataire de l'achat du détecteur.

En cours de bail, le locataire doit veiller au bon fonctionnement du détecteur en vérifiant les piles ou en remplaçant le détecteur en cas de défaillance.

Emplacement du détecteur :

Le détecteur doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres et être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

Il n'est pas utile de multiplier les appareils dans le même appartement, il est juste conseillé de placer un appareil par étage.

Remise d'une attestation à son assureur :

Le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit notifier l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.



Grange « Grandpierre »

Cette grange, située Rue de la Fruitière, est louée depuis de nombreuses années par la Commune. Elle est utile pour le stockage des panneaux et matériels divers. Dans une réflexion globale d'affectation et de rationalisation de nos locaux techniques, cette grange est un élément incontournable pour la Commune.

A la demande de la Commune, le Service des Domaines a procédé à une estimation de la grange et du terrain attenant.

Une réunion sur place a eu lieu le 4 octobre, afin que les nouveaux élus connaissent le dossier.

N'ayant pas de possibilité de recours à l'emprunt, la Commune cherche des solutions pour se rendre propriétaire de ce bien immobilier ainsi que du terrain attenant.

L'Établissement Public Foncier de l'Ain a été sollicité. Un dossier de demande de prise en charge sera transmis par l'intermédiaire de la Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont adhérente à cet établissement.



Jardin de l'école

Une des toutes premières missions de la nouvelle Municipalité a été de faire aboutir l'accès, par les écoliers, du terrain attenant à la cour d'école.

Programmée depuis plusieurs mois, l'utilisation du jardin jouxtant l'école a été plusieurs fois repoussée. La clôture avait été installée en décembre 2013 mais l'occupation des lieux n'était toujours pas possible en fin de mandat.

Ce problème a été réglé, et les enfants ont pris possession des lieux au mois de mai, juste à temps pour commencer quelques plantations. Une serre a été installée par les parents d'élèves. Nous avons même eu un don d'outils de jardin de la part d'une entreprise du BTP locale, suite à un appel dans le petit Dromadaire. Cette entreprise a été remerciée pour cette initiative.

Ensuite, tout s'est mis en place sous la houlette de M.TURPIN.

Traitement écologique de l'arrosage avec des bouteilles d'eau enterrées, traitement des limaces avec de la cendre... bref, beaucoup de déploiements de solutions écoenvironnementales.

Le potager a donné des légumes, et ceux qui le désiraient ont pu bénéficier de cette ressource de proximité.

Restait la problématique de l'accès hors temps scolaire ! A cet effet, un portillon a été installé par les élus au mois d'août entre le transformateur et le muret du jardin. Ce portillon est issu de recyclage... puisqu'il s'agit d'un ventail du portail d'entrée de l'enceinte du Monument aux Morts démonté par les élus en 2006. Le coup de peinture final revenant lui à une entreprise locale « Tof peinture ».

Il reste maintenant à gérer cet espace afin qu'il remplisse complètement sa mission pédagogique auprès de nos enfants.



Secrétariat

Recrutée en juin 2014, Cindy COCHET, originaire de la vallée du Suran, habite à Jasseron. Après un BTS de comptabilité, elle est embauchée à la mairie de Jasseron en janvier 2013.

Après le départ d'Arielle Godet, la commune a déposé une offre d'emploi auprès du centre de gestion et a sollicité les communes voisines. Comme nous l'avons fait par le passé, nous avons pu organiser un partage de personnel avec la commune de Jasseron qui employait Cindy Cochet en secrétariat à temps partiel. Cette démarche lui a donc permis de compléter son temps de travail dans notre commune.

Elle a eu la charge entre autres de mettre en place le Protocole d'Echange Standard d'Hélios version 2 (PES V2) qui est la solution de dématérialisation des titres de recettes, de mandats de dépenses et des bordereaux récapitulatifs, validée par les partenaires nationaux dès 2005.

Les caractéristiques du PESV2 sont précisées par l'arrêté du 27 juin 2007 portant application de l'article D1617-23 du code général des collectivités territoriales, relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique.

Déployé à partir de 2008, le PES V2 remplace depuis le 1^{er} janvier 2015 les divers protocoles de transmission « à plat » des titres et des mandats, nécessairement doublés d'une transmission papier lors de l'envoi à la trésorerie.

Pour la Commune de DROM, l'adoption de cette nouvelle procédure a été validée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) le 3 novembre 2014.

Mais il reste encore des étapes techniques à surmonter avant d'arriver à la dématérialisation totale intégrant aussi la signature électronique des flux.

Pour gérer ce dispositif, la Commune de DROM s'est dotée d'un nouveau logiciel, en partenariat avec l'Agglo de Bourg en Bresse. Ce logiciel (Cosoluce) est bien connu de notre secrétaire, car c'est celui qu'elle utilise aussi à Jasseron.



Clos du lavoir

Le clos du lavoir est un endroit particulier. Il doit son existence à la ténacité de nos aïeux pour trouver de l'eau, source de vie dans notre vallée sèche.

Depuis plusieurs années, les arbres ornaient cet endroit avec un certain charme en été. Ils offraient une zone ombragée très agréable.

Mais seulement avec l'âge, ils sont devenus envahissants et même dangereux pour les personnes et les habitations se trouvant à proximité. Pour certains, les troncs n'avaient plus la solidité nécessaire pour leur assurer une stabilité suffisante en cas de vents violents.

La suppression de ces arbres a été évoquée en Conseil Municipal le 11 juillet 2013.



Un devis d'abattage par une entreprise spécialisée a été présenté le 19 décembre 2013 en Conseil Municipal pour un montant de 4245 €HT. De par son montant jugé trop élevé, celui-ci n'a pas été retenu.

Depuis, plusieurs offres ont été faites dans le Petit Dromadaire pour abattre ces arbres, sans vraiment aboutir.

Le vendredi 26 décembre 2014, la Commission Communale des Bois, avec l'accord de M. Le Maire, a pris l'initiative de couper ces arbres : 2 frênes, 2 tilleuls et 1 sapin âgé de 37 ans qui mesurait déjà plus de 25 mètres de hauteur.

Afin de ne pas trop dégarnir ce lieu, un tilleul de bonne facture a été conservé. Il a été élagué afin de ne pas générer de risques pour les regroupements de personnes lors d'événements festifs estivaux.

Arbres du bicentenaire

L'accès au jardin, pour l'école, a aussi permis de remettre en évidence les 2 tilleuls présents à cet endroit.

Les 2 tilleuls du jardin jouxtant la cour d'école ont été plantés par les élus de DROM en novembre 1989, afin de commémorer le bicentenaire de la révolution Française.

25 ans après, ils sont de belle taille et ne demandent qu'à s'épanouir.

Ces symboles de la République n'ont jamais été mis à l'honneur et ils étaient tombés dans l'oubli.

La mémoire a été rétablie à l'occasion de la fête de la fin de l'école en juin 2014.

Les enfants ont réalisés des découpages et coloriages représentant des bonnets phrygiens et la Bastille pour rappeler l'histoire.

Ils ont même pu profiter de l'ombre de ces arbres pour faire un goûter champêtre, accompagnés de Pascale BORGET et de M. TURPIN.

Le bonnet phrygien est une coiffe, souvent teinte en rouge ou en jaune.

Le bonnet phrygien tire également sa symbolique de liberté de sa ressemblance avec le pileus (chapeau en latin) qui coiffait les esclaves affranchis de l'Empire romain, représentant leur libération.

Ce bonnet est repris en France au début de l'été 1790 comme symbole de la liberté et du civisme, d'où son nom de « bonnet de la liberté ». Le bonnet phrygien devient symbole de la Révolution Française, et de l'automne 1793 à juillet 1794 (période de la Terreur), il est porté dans beaucoup de collectivités administratives du pays.

Depuis la Révolution, le bonnet phrygien coiffe Marianne, la figure allégorique de la République Française.

(Source Wikipédia)



Zones Agricoles Protégées

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 8 septembre 2014, intervention du Syndicat du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

La séance débute par une présentation du SCOT et des ZAP (Zone Agricole Protégée) par Loïc Karm, chargé de mission du SCOT et Florence Bron, chargée de mission de la chambre d'agriculture.

Le SCOT, qui comptera bientôt 83 communes, est chargé de déterminer les conditions permettant d'assurer :

- L'équilibre développement/préservation
- La diversité des fonctions urbaines,
- Une utilisation économe et équilibrée des espaces.

Son objectif est la recherche de cohérence entre les politiques de développement et d'aménagement : habitat, déplacements, zones d'activités, équipements. Il a pour missions de développer le territoire, de maîtriser la consommation de l'espace et préserver les milieux naturels et de structurer le territoire.

Aujourd'hui, le SCOT souhaite développer les ZAP (Zones Agricoles Protégées).

Les ZAP sont des Zones Agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de sa production, soit de sa situation géographique.

Elles ont pour effet de délimiter un périmètre annexé au PLU. Une ZAP ne possède pas de règlement ; le règlement du PLU s'applique.

Tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui altère durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique d'une ZAP nécessite une modification de périmètre.

Le SCOT propose aux communes de la vallée du Suran ainsi qu'aux communes de Drom et Ramasse de s'engager dans un projet de ZAP, la ZAP des parties plates de la Vallée du Suran.

La mise en place d'une ZAP est à l'initiative de la commune qui doit délibérer. La chambre d'agriculture se chargera ensuite d'élaborer le diagnostic et l'étude de faisabilité. Le coût de l'étude est pris en charge par le SCOT.



Comblement des dolines

Les opérations de comblement de dolines sont encadrées par les lois sur l'urbanisme qui nous indiquent que :

Un permis d'aménager est notamment exigé pour la réalisation d'opérations d'affouillement (creusage) et exhaussement (surélévation) du sol d'une profondeur ou d'une hauteur excédant 2 mètres et portant sur une superficie supérieure ou égale à 100 m²



Au-delà de l'encadrement juridique, il y a aussi le patrimoine paysager particulier à notre sous-sol qui est visé, les effets éventuels sur le fonctionnement hydraulique des eaux au moment des résurgences et les aspects environnementaux.

Les services de l'Etat consultés sur ce point particulier de comblement nous précisent que ces opérations, qui rentrent dans un cadre d'amélioration de l'outil de travail des exploitants agricoles, sont à contrôler au plus près.

Il y a en effet une notion évidente de conformité des matériaux de remblai à effectuer, de leurs provenances et des délais de mise en œuvre à ne pas dépasser (2 ans maximum).

C'est pour cela que la Mairie impose, désormais, une déclaration préalable de travaux pour tout comblement supérieur à 2 mètres et qui concerne une surface supérieure ou égale à 100 m², non rattaché à une demande de permis de construire.

Numérotation des résidences

La numérotation des maisons est la finalité de la dénomination des rues, à l'initiative de la Commission Communale des chemins en 2005.

Dans sa réunion du 8 septembre 2014, le Conseil Municipal a créé une Commission Communale pour élaborer cette numérotation.

Cette commission est constituée de : Marie-Thérèse CORRETEL, Isabelle PONCET, Daniel BROCHIER, Bernard LARRUAT.

Armés d'odomètres, ils ont arpenté les rues de DROM le 23 novembre 2014 au matin, le but étant de mesurer les distances des habitations par rapport au début de la rue.



Cette numérotation va permettre de repérer plus facilement les biens bâtis.

Cela veut dire un meilleur service : livraisons, poste... Et aussi un meilleur repérage pour les services d'urgence : pompiers, gendarmerie, SAMU.

Le principe retenu pour la numérotation a été le système numérique du début de la rue, au droit de chaque accès au bien. Dans le cas de tènement immobilier multipropriétaires avec un seul accès privé, la numérotation va de 2 en 2 jusqu'au bout du tènement.

Les numéros vont croissant du centre vers l'extérieur du village. Les numéros pairs étant sur la droite et les numéros impairs sur la gauche.

Il n'y a pas de mesure sur le domaine privé.



Les formalités de déclaration des nouvelles adresses auprès des organismes principaux de gestion comme EDF, Poste, électricité, service de l'eau, impôts seront assurées par la Mairie.



Par contre, très important, il vous appartient de faire cette déclaration auprès de vos assurances (automobile, responsabilité civile, caisses d'assurance maladie, assurances complémentaires, abonnements...) et tous vos contacts afin que le courrier soit correctement distribué.

En ce qui concerne les certificats d'immatriculation (cartes grises) des véhicules que vous possédez, il est conseillé de faire la mise à jour avec le numéro attribué.

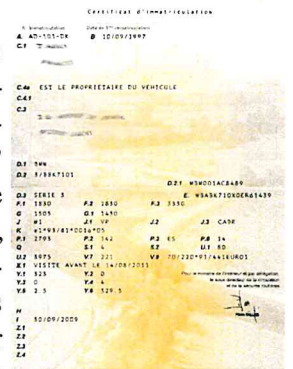
Par contre, si vous n'avez toujours pas changé votre adresse avec le nom de rue sur les certificats, en cas de contrôle routier, vous pouvez être verbalisé pour ce manquement de 90 € (Amende de Catégorie 4)

Il y a deux cas de figure pour le changement de l'adresse sur votre certificat d'immatriculation:

Votre véhicule est immatriculé dans le nouveau système : AA-436-AB

Vous n'avez qu'une déclaration à faire en Préfecture pour obtenir une étiquette avec la nouvelle adresse que vous collerez sur votre certificat d'immatriculation actuel.

Il faut joindre à votre demande : une photocopie du certificat d'immatriculation, la demande d'immatriculation remplie (Cerfa N° 13750*03), une copie de la pièce d'identité en cours de validité, une copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (document pouvant être fourni par la Mairie), une preuve du contrôle technique en cours de validité. Cette démarche est gratuite.



Votre dossier sera traité sous quelques jours. L'étiquette à coller sur votre certificat d'immatriculation vous parviendra directement par la Poste.

A noter que cette opération est réalisable via Internet sur le site : www.mon-service-public.fr

Votre véhicule est immatriculé dans l'ancien système : 9999 ZX 01

Vous devez conserver le coupon détachable et joindre au dossier la partie supérieure de votre titre de circulation. Le reste du dossier comporte les mêmes éléments que la demande précédente.

Dans ce cas, vous allez être redevable de la somme de 2.50 euros pour les frais d'acheminement.

Vos numéros d'immatriculation changeront et vous serez dans le nouveau système d'immatriculation.

Par contre, cela veut aussi dire que vous devrez changer les plaques de votre véhicule.

IMPORTANT :

Pour ces démarches administratives, la mairie vous délivrera des attestations de domicile avec la nouvelle adresse afin de pouvoir compléter vos dossiers.

En ce qui concerne les numéros à apposer et dans un souci d'uniformisation avec les plaques de rues, la commune a consulté le même fournisseur que les plaques de rues.



Il a été décidé par le Conseil Municipal que l'achat des plaques sera supporté par la commune.

La mairie informera les habitants lorsque les plaques seront disponibles.

Afin qu'ils soient visibles par les livreurs et services, la pose de ces numéros est préconisée aux abords des boîtes aux lettres. Les plaques sont pré percées, les vis ne sont pas fournies. Pour les vis de fixation de la plaque: il faut privilégier les vis inoxydables en inox ou laiton.

La pose des numéros est à la charge du propriétaire. De ce fait, les locataires destinataires du courrier de la mairie pourront aussi informer leur propriétaire.



Si des difficultés sont rencontrées pour cette opération, vous pourrez vous rapprocher de la mairie.

Installation de Stockage de Déchets Inertes du Col de France.

Réaménagement bien visible lorsque l'on est au carrefour du Col de France, cette installation est maintenant conforme pour accepter des terres et matériaux inertes dits de Classe 3.

En 1976, sur un ancien site, l'entreprise FAMY lançait un projet sur la Commune de DROM dans le but d'ouvrir une exploitation de granulats, dossier suivi à l'époque par M. RAFFIN Maire de DROM. Le dossier reçu un avis favorable des Services de l'Etat en mars 1979 pour une durée de 10 ans. En 1982, le site s'agrandissait de 5.36 ha avec une autorisation d'exploiter sur 30 ans.

Après les trente années d'exploitation d'extraction, pour la pérennité du site, l'entreprise FAMY élaborera un dossier pour la création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

On voit bien que les hommes cherchent depuis longtemps à exploiter le plus intelligemment possible les ressources et l'espace disponible.

L'inauguration officielle de cet ISDI a eu lieu le 27 octobre dernier en présence de Mrs FAMY, des élus locaux, des représentants du Conseil Général et de M. Marcel RAFFIN.

Cette intelligence est démontrée ici, de part cette installation qui représente l'équilibre entre les besoins de matériaux et la nécessité de trouver de la place pour les déchets inertes issus des aménagements urbains, périurbains et autoroutiers nécessaires au développement de notre Bassin de vie (les matériaux argileux issus du terrassement de l'usine OVADE et de l'extension du Centre hospitalier de Fleyriat ont été stockés ici)

Lieu de stockage, mais aussi de recyclage pour l'économie de nos ressources en matériaux nobles, cette installation a su judicieusement prendre en compte les différents aspects des problématiques modernes.

L'autorisation de janvier 2013 a une durée de 20 ans, et permettra de stocker environ 350 000 tonnes de matériaux inertes.



COLLECTE DES DÉCHETS

Une compétence communautaire

Les différentes opérations de collecte des déchets que nous produisons sont réalisées par des entreprises spécialisées.

L'élimination des déchets ménagers est de la compétence de la communauté de communes qui confie la gestion de ce service à des entreprises privées.

Ce volet déchets comprend la collecte et le transport des ordures ménagères, la gestion des PAV (points d'apport volontaires) et des déchèteries.

Le marché contracté par la CCTER dans ce domaine est décomposé en 5 lots.

Arrivés à échéance au 31 décembre 2014, ces lots ont fait l'objet d'une nouvelle consultation.

18 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation et ce sont finalement 5 entreprises qui ont présenté une offre.

La Commission d'Appel d'Offre de la CCTER a retenu les offres des entreprises suivantes :

- lot 1 : Collecte et transport des déchets ménagers résiduels. 2 offres ont été reçues. La commission a retenu l'offre de l'entreprise « EGT Environnement » à Bény pour un montant de 138 985.00 € HT.
- lot 2 : Collecte, transport, tri et conditionnement des déchets recyclables des PAV. 2 offres ont été reçues. La commission a retenu l'offre de l'entreprise SERRAND de Dortan pour un montant estimatif de 89 862.35 € HT dont l'option de lavage extérieur des colonnes annuel pour un montant de 2 801.60 €
- lot 3 : Transport des déchets banals des déchèteries de Treffort-Cuisiat et Simandre-sur-Suran. 2 offres ont été reçues. La commission a retenu l'offre de l'entreprise EGT Environnement pour un montant estimatif de 47 569.80 € HT. Cette offre comprend une variante de traitement du bois brut pour un montant de 5€ la tonne contre 33€ par Organom.
- lot 4 : Transport et traitement des déchets dangereux des ménages. 2 offres ont été reçues. La commission a retenu l'offre de l'entreprise TRIADIS de Beaufort pour un montant estimatif de 2 722.50 € HT.
- lot 5 : Accueil et gestion des déchèteries du territoire. 2 offres ont été reçues. La commission a retenue l'offre de l'entreprise EGT Environnement pour un montant de 44 341.50 € HT.

Pour rappel le montant des marchés 2014 s'élevaient à

- Lot 1: 156 371.88 € HT
- Lot 2: 105 874 € HT
- Lot 3: 58 420.80 € HT
- Lot 4 : 8 742.36 € HT
- Lot 5 : 39 000 € HT

Les écarts de prix entre le futur marché et le marché actuel s'expliquent par les reprises des matériaux par les entreprises qui n'étaient pas valorisés. Pour le lot 4, la mise en place d'une nouvelle filière d'élimination gratuite permet également d'en réduire le coût.

Pour les habitants de DROM, celui que nous voyons le plus est le prestataire de collecte des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles). Une partie de l'article OVA-DE présenté dans ce bulletin est consacré à la qualité des OMR, il convient de se l'approprier.

Collecte des ordures ménagères résiduelles

A partir du premier janvier 2015, les camions de collecte seront aux couleurs d'EGT Environnement.

Merci de faire remonter en Mairie les informations s'il y a des oublis ou des imperfections lors de la collecte. Il y aura nécessairement un temps d'adaptation pour les



tournées qui sont nouvelles pour le prestataire.

Précisions sur le circuit de collecte :

Le jour et l'heure de collecte restent les mêmes.



Le circuit de collecte ne change pas ; il évite les voies qui sont classées en limitation de tonnage. La Communauté de Commune ne souhaite pas mettre en place de dérogation de tonnage pour ces routes.

Des points de regroupements sont donc nécessaires sur ces secteurs.

Le « rattrapage » en fonction des jours fériés 2015 :

Nous serons concernés par la collecte du **mardi 14 juillet** qui sera repoussée au mercredi 15 juillet.

ORGANOM : TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS



Organom en bref

Organom est un syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets ménagers créé en 2002 pour mettre en œuvre les objectifs du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA).

Pour traiter les déchets produits sur ce territoire, Organom gère :

- l'installation de **stockage** de déchets non dangereux sur la commune de Viriat (site de La Tienne)
- la post-exploitation du centre de stockage fermé en 2009 au Plantay (site de Vaux)
- 3 quais de transfert situés à La Boisse, à Sainte-Julie et sur le site de Vaux au Plantay
- 1 plateforme de **compostage** de déchets verts et bois sur le site de La Tienne
- 1 plateforme de transit avant valorisation matière et/ou énergétique à La Tienne pour les encombrants, le PVC et le plâtre

Dates clés

2002 : création du Syndicat

2 ISDND → saturation à venir de La Tienne et fermeture de Vaux en 2009

2003 : projet d'incinération des OM (prévu par le PDEDMA) → refusé

2005 : choix d'un scénario multi-filières incluant une unité tri mécano-biologique / méthanisation / compostage : OVADE

2008 : choix du titulaire et signature du marché

2009 : lancement du programme local de prévention et de réduction des déchets

2010 : enquêtes publiques, obtention du permis de construire, inventaires complémentaires

2011 : autorisation d'exploiter la future unité Ovade et l'extension du centre de stockage

2012 : redimensionnement du projet Ovade

2013 : démarrage des travaux OVADE

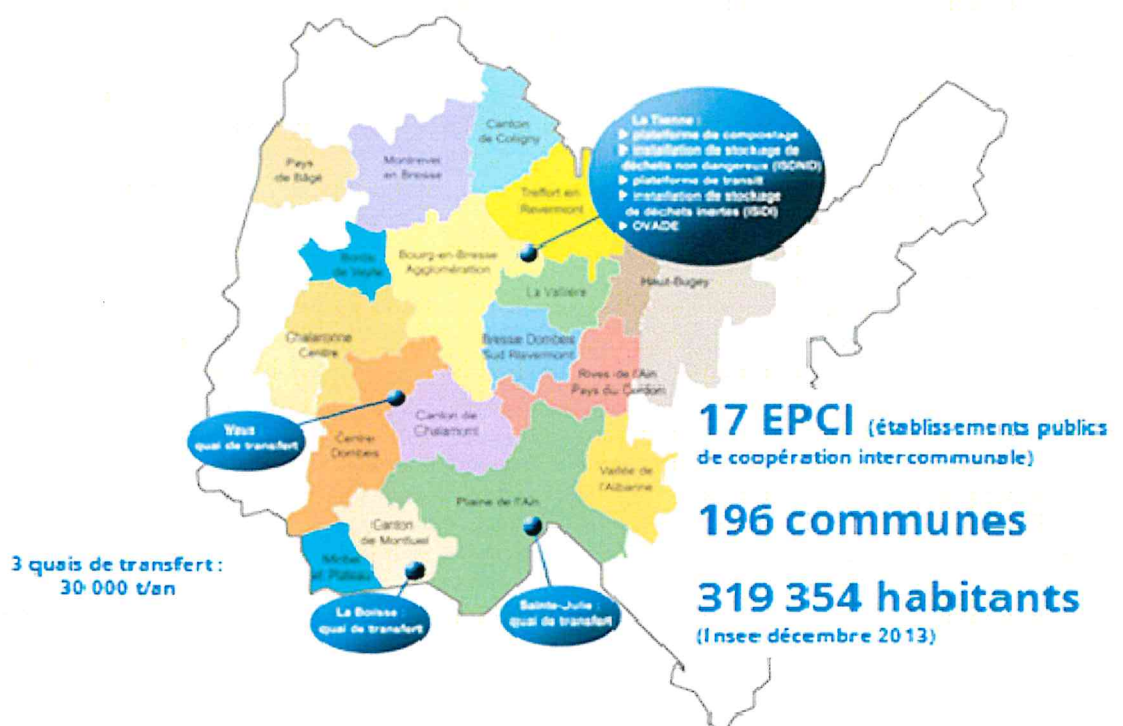
2014 : extension du site d'enfouissement

Traiter mieux, valoriser plus

L'objectif du syndicat est de valoriser au maximum les déchets à traiter.

C'est pourquoi Organom a fait le choix d'un scénario multi-filières, Ovade, incluant un tri mécano-biologique des déchets, un processus de méthanisation et de compostage.

Ce système permet une valorisation optimale des déchets.



La Tienne, un site multi-filières

organom

SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



OVADE

Organisation pour la VALorisation des DEchets



Réduction des déchets

Objectifs du Grenelle de l'environnement

- Réduire de 7% la production de déchets entre 2009 et 2014, soit 5kg / hab / an
- Diminuer de 15 % les quantités incinérées ou enfouies

Actions de prévention

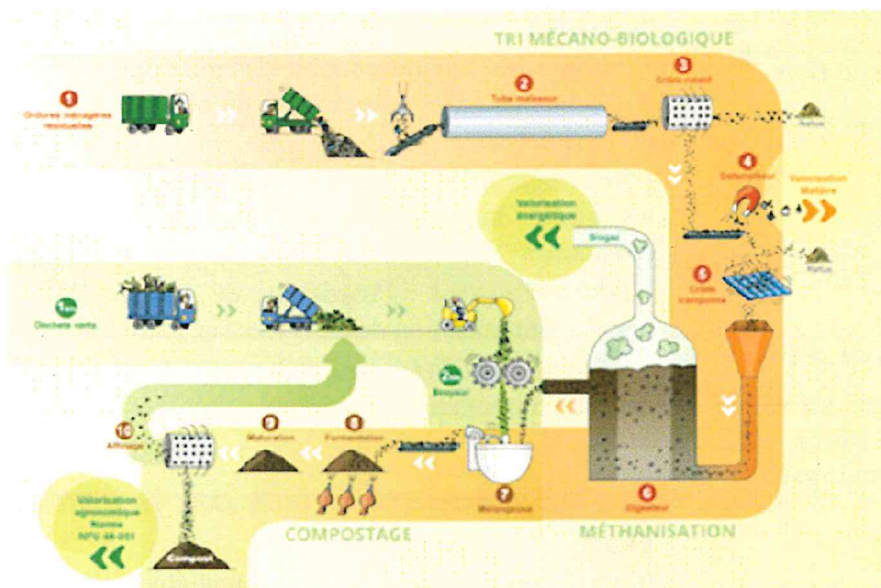
- Sensibilisation des publics à la prévention des déchets
- Actions éco-exemplaires des collectivités
- Actions emblématiques nationales
- Actions d'évitement de la production de déchets
- Actions de prévention quantitative des déchets des déchets d'entreprise.

OVADE : quelles implications pour les habitants ?

Veiller à ce que l'on jette :

- réduire ses déchets : éviter les suremballages, boire l'eau du robinet, privilégier les produits éco-labellisés, broyer les déchets verts, composter les déchets organiques...
- trier les déchets recyclables et le verre en particulier
- éliminer les déchets indésirables, nocifs et toxiques : à déposer en déchèterie
- *Par exemple : produits de nettoyage, acides et bases, huiles minérales ou lubrifiantes, batteries, piles et accumulateurs, produits antibactériens, médicaments, herbicides, pesticides, encres, vernis et peintures, feux d'artifice, lampes à fluorescence, ampoules...*

OVADE en 3 étapes



Pour en savoir plus :

→ Un site internet : www.organom.fr

→ A La Tienne :

Des journées « portes ouvertes »

Des visites sur demande.

Contact : 04.74.45.14.70

Etape	Date	Durée
17/12/2012	Ordre de service démarrage travaux dont 3 mois pour reprise des études d'exécution	21 mois
	Date achèvement travaux	31 mars 2015
Avril 2015	Essais L'usine tourne à vide puis montée en puissance jusqu'au tonnage nominal	6 mois
	Date prévisionnelle de fin des essais	30 septembre 2015
Septembre 2015	Mise en service industrielle (MSI) Fonctionnement au tonnage nominal sous responsabilité du constructeur	6 mois
	Date prévisionnelle de fin de MSI	Mars 2015
Avril 2016	Début de l'exploitation par TIRU	5 ans
	Fin du marché d'exploitation	Avril 2021

CCTER : MUTUALISATION DES SERVICES

La Commission mutualisation de la CCTER est composée de 13 personnes avec Alain CHAPUIS Maire de Saint Etienne du Bois et Vice-Président CCTER, comme responsable.

Alain CHAPUIS	VP mutualisation
Bernard PRIN	Chavannes sur Suran
Brigitte MORELLET	Corveissiat
Chloé BAYARD	Courmangoux
Yves GUILLEMOT	Drom
Jean-Paul ROCHON	Germagnat
Olivier BISVAL	Grand-Corent
Jean-Paul NEVEU	Meillonas
Vincent PIGNON	Pouillat
Christophe PUVILAND	Pressiat
Christophe AU-GOYARD	Saint Etienne du Bois
Jean-Michel PERDRIX	Simandre sur Suran
Philippe ROBIN	Treffort Cuisiat

Contexte législatif

Loi de réforme des collectivités territoriales de 2010.

Obligation aux intercommunalités d'élaborer un **schéma de mutualisation des services avant Mars 2015** (Dans les derniers textes, cette échéance sera repoussée en fin d'année)

La mutualisation réfléchie, attendue ou imposée ?

Un environnement financier rendant obligatoire la mutualisation :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) sera attribuée en fonction d'un coefficient de mutualisation des services.
- La loi pour la Modernisation de l'Action Publique et l'Affirmation des Métropoles introduit ce nouveau coefficient fonctionnel.
- Cet outil va obliger chaque collectivité à se poser la question de la mutualisation des services avec l'intercommunalité, c'est-à-dire de la création de services communs pour des compétences non transférées.



La mutualisation comme intermédiaire incontournable entre « Bonne gestion » et « stratégie »

Déroulement du projet de schéma de mutualisation:

- **Mars 2014** : Les élus doivent réfléchir à leur organisation commune pour trouver une meilleure efficacité opérationnelle conduisant, à terme, à une optimisation financière.
- **Septembre 2014** : 1ère réunion de la commission Mutualisation
- **Octobre 2014** : Cartographie des missions et des compétences existantes pour dresser un bilan fonctionnel de notre situation
- **Novembre 2014** : Recensement des informations sur les moyens humains et techniques disponibles dans les communes
- **Décembre 2014** : Proposition de 4 sujets de travail pour la mutualisation des services sur notre territoire
- **Janvier 2015** : Présentation du projet Mutualisation en conseil communautaire.

Les orientations prises par la commission

Il y a 4 domaines proposés pour une étude approfondie de mutualisation.

L'entretien des abords de voirie et le personnel dédié.

Entretien des abords de voirie, pour ce domaine, les coûts horaire du personnel existant et du matériel existant ont été calculés. Les coûts d'entretien du matériel ainsi que son amortissement ont permis de définir un prix horaire global débouchant sur une **proposition d'essai de mutualisation avec les engins d'élague**.

L'urbanisme.

Les missions répertoriées sont :

- L'instruction des permis de construire,
- L'instruction certificats d'urbanisme et des déclarations préalables et déclarations de travaux,

Le conseil auprès des usagers.

Proposition d'une prestation à l'heure, facturée par la ou les communes qui mutualisent leur service urbanisme.

La formation.

Les objectifs attendus sont les suivants :

- unifier la formation sur le territoire,
- avoir un lieu commun pour les agents de la CCTER,
- fixer des dates communes à plusieurs agents, grouper un maximum d'agents,
- réaliser les formations obligatoires,
- agrandir la mutualisation aux autres communautés.

La CCTER serait pressentie comme structure organisatrice dans le domaine.

La prévention et la sécurité routière.

Matériel acquis par la CCTER et mis en commun pour les communes membres :

- Feux alternatifs
- Panneaux signalétiques de travaux
- Radars pédagogiques
- Barrières de sécurité
- Coussins berlinois mobiles
- Groupement de commandes pour le contrôle des équipements ainsi que pour la sécurité incendie.

A déterminer : achat ou location du matériel.



De gauche à droite

Christophe PUVILLAND, Yves GUILLEMOT, Olivier BISVAL, Alain CHAPUIS, Jean-Michel PERDRIX, Jean-Paul NEVEU, Brigitte MORELLET, Christophe AU-GOYARD, Jean-Paul ROCHON.

ÉLAGAGE

La Commune pour la Communauté de Communes de Treffort en Revermont réalise chaque année des travaux d'élagage des voies communales de compétence communautaire. Cependant, il est constaté que de plus en plus de propriétaires négligent leur obligation d'élaguer les plantations bordant les voies communales.



Il est rappelé que l'élagage des haies ou des arbres, qui bordent les voies communales, est un devoir incombant aux propriétaires riverains ou exploitants, permettant l'usage des chemins et la sécurité sur les voies publiques.

Face à cette situation et au vu des contraintes budgétaires, la Commune et la Communauté de Communes ne sont pas en mesure d'assurer seules l'élagage nécessaire au bon entretien des voies.

Aussi, il est demandé aux propriétaires et exploitants de réaliser les travaux d'élagage de leurs plantations en bordure de voie communale.

Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient au terme de l'article L.2122-2-2 du Code général des collectivités territoriales, mettre en demeure les propriétaires défaillants de procéder à l'élagage des arbres empiétant sur l'emprise d'une voie communale, puis à défaut d'exécution, engager, à leurs frais, les travaux nécessaires.

Le maire peut enfin, au terme de l'article R. 116-2 du Code de la voirie routière, punir d'une amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui " *en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier*" dont il est responsable.



Il n'est bien évidemment jamais souhaitable d'en arriver là, mais la Commune et la Communauté de Communes souhaitent que les propriétaires et exploitants répondent à leur obligation en matière d'élagage.



VOIRIE

Programme 2014

A la demande de la commission voirie de la commune, la CCTER a réalisé les travaux suivants :

- Chemin de l'enclos : enrobé du chemin du réservoir à la maison Voillemont.



- Route Hector Caillat (direction Ramasse le haut) : les faïençages ont été traités avec des purges aux endroits les plus critiques notamment en bord de voie dans les virages et du point à temps pour les stries horizontales. Un enduit imperméabilisant sera réalisé en 2015.

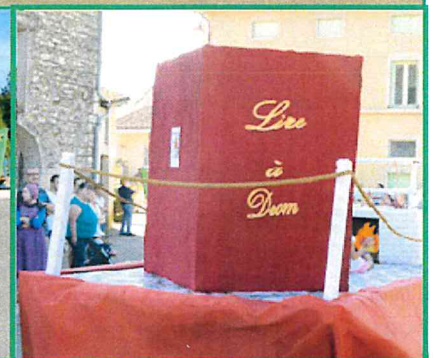


FÊTE DE DROM 2014

La Saint-Thyrse 2014 a été un grand cru ... peu arrosé ; nous avons en effet bénéficié cette année d'une météo clémente.

Dès samedi matin, les pompiers ont vendu leurs traditionnelles galettes.

Le soir, le « Duo Mosaïc » nous a plongés dans un concert intimiste avec des reprises de Nougaro, Brel, Henri Salvador.....



Le dimanche, un défilé de chars d'une grande qualité a fait le bonheur des nombreux spectateurs. Les associations et habitants ont cette année encore rivalisé d'imagination.



L'après-midi s'est terminé au rythme du folklore bressan. Les Hospitaliers, en costume traditionnel nous ont entraîné dans le monde des danses bressanes : rigodons, scottisch, polkas, quadrilles, branles, valse, gigues, mazurka ... Pour le plus grand plaisir de tous !



ENTREPRENDRE A DROM

Activité économique locale

Activité industrielle

L'entreprise MGP, créée en 1999 par Xavier PONCET est spécialisée dans l'usinage sur toute sorte de matière (inox, acier, bronze, laiton, plastique etc...) sur machine à commande numérique. Elle fabrique aussi bien des pièces prototype que des grandes séries.



Elle emploie 7 personnes dont trois emplois familiaux
<http://www.mgponcet.com>

Activité artistique et artisanale

La galerie Steel propose des articles d'ébénisterie d'art avec des pièces uniques et originales conçues et fabriquées par Tony et Margareth ainsi que des tableaux de Margareth.



www.galerie-steel.com

Travaux intérieurs « Tof Peinture »

Christophe Michaud, artisan, réalise tous les travaux intérieurs : peintures, revêtements.

Tof Peinture
06 21 34 08 79
michaud.tof@gmail.com



Activité agricole

L'activité agricole reste la 1^{ère} activité économique de notre village ; elle assure une activité productive et participe à l'entretien de nos paysages.

4 exploitations agricoles modernisées sont implantées sur notre commune : GAEC des Dolines, GAEC des Landes, EARL des Teppes et EARL du Levant.



Avec près de 300 vaches, ce sont quelques 2,1 millions de litres de lait qui sont produits et transformés dans notre fromagerie à comté.



La fromagerie emploie 6 personnes et a accueilli en 2013 de nouveaux fromagers : Aurélie Pitton et Aurélien Perret.

Commerçants à Drom

Le centre du village de DROM a connu, le vendredi soir, un peu plus d'animation durant l'été 2014.

La **pizzeria ambulante CUP'AIN**, qui a sollicité la Mairie pour un emplacement de vente à emporter le vendredi soir, a fait des émules.

En effet, **Jean-Louis BERT**, qui tient habituellement son **banc de légumes** le mardi soir, a souhaité ajouter la fin de semaine à son calendrier de vente sur DROM.

Ce sont donc 2 commerçants itinérants qui ont formé avec la fromagerie, cet été, un petit centre commerçant.

Le vendredi soir semble donc vouloir s'imposer comme le rendez-vous incontournable de la vie du village. Ces rendez-vous reprendront aux beaux jours début mai.

En plus de ces vendeurs itinérants, il y a aussi les vendeurs ambulants qui viennent faire leur tournée avec un camion sur la Commune.

Le boulanger :

Dimitri DUNAND fait sa tournée sur DROM les mardis et vendredi entre 11 heures et 12 heures.

L'épicier : POPEYE A DOMICILE

L'épicier M.LAGIER Patrice qui fait sa tournée sur DROM le jeudi après-midi. Il propose des produits frais, de l'épicerie ainsi que des boissons et des produits d'entretien.

Contacts :

Boulangier : Dimitri DUNAND

☎ 06.62.93.92.49

Epicier : Patrice LAGIER

☎ 06 81 13 09 51 ou patrice.lagier@orange.fr

Maraîcher : Jean-Louis BERT

☎ 06.88.96.12.41 ou jardindejeanlouis@orange.fr



ÉCOLE

Effectif stable cette année avec 14 élèves pour cette année 2014/2015 contre 15 l'année précédente.

Encore une multitude d'activités cette année.

Il y a eu tout d'abord le travail musical avec Didier. Cette année les Dromignons ont travaillé dans le domaine de la lutherie électronique aidés en plus par Gérald Chagnard. Cela a débouché sur une prestation musicale au lavoir de Drom et lors du festival Musi-collines de Treffort. Cette année les élèves, toujours aidés par Didier, travaillent sur les percussions.

Comme d'habitude, les Dromignons, ont encore mis l'écologie au centre de leurs préoccupations en étant pour la deuxième fois une des 477 écoles dans le monde à être labellisée Eco-école. Pour en arriver là, ils ont travaillé sur le thème de l'eau. Tous leurs apprentissages ont débouché sur la création d'un grand jeu de société sur l'eau, présenté lors des deux jours d'expositions et plus particulièrement au sein du dispositif cap-climat, Eco-les en Action, lancée dans le cadre du P.C.E.T (Plan Climat Energie Territorial) sur le bassin de vie de Bourg en Bresse. Sur dossier, les participants, ont ensuite été sélectionnés par Cap 3 b.



Toujours dans le domaine de l'écologie, les Dromignons ont participé pour la 3^{ème} fois à l'opération nettoyons la nature. Encore une petite centaine de kilos de déchets ramassés cette année. Le combat continue.



Les Dromignons ont également pu exploiter leur nouveau jardin. Dans celui-ci, une multitude d'activités et apprentissages ont pu y avoir lieu : plantation, développement des graines, faune et flore... Cette année il servira de point central pour le thème Eco-école : la biodiversité.

Le gros évènement de l'année, aura été la classe de mer qui a eu lieu à Sausset-les-



Pins au mois de juin. Durant ce périple, les Dromignons ont pu faire de la voile, de la pêche à pieds, découvrir la faune et la flore méditerranéenne ... De plus cette semaine fut une vraie expérience enrichissante de vie en collectivité.

Du côté du périscolaire, la réforme des rythmes fonctionne plutôt bien à Drom pour cette deuxième année. Un grand merci à Pascale pour son dévouement et son professionnalisme. Un grand merci à tous les bénévoles (parents, associations, habitants de Drom...) qui font que cela peut fonctionner. Grâce à eux les élèves ont pu ainsi : visiter la fromagerie, visiter la galerie Steel, découvrir les vieilles mécaniques avec l'ARMA, travailler sur le jardin avec le fleurissement, découvrir le patrimoine culturel de Drom avec l'association patrimoine et des élus, découvrir des métiers (secrétaire de mairie, journaliste, dentiste, pilote d'hélicoptère...), rencontrer les aînés, faire du VTT, faire de la musique, faire de la relaxation, travailler sur le secourisme, faire de la cuisine, faire de l'art plastique, observer les oiseaux...



Pour finir un grand merci à tous ceux qui permettent à ce trésor qu'est cette classe unique de vivre : municipalité, sou des écoles, parents, habitants du village... Grâce à vous cette école peut vivre et les Dromignons peuvent ainsi profiter des nombreux privilèges (innovation pédagogique, qualité de vie, ouverture sur l'extérieur, coopération...) d'une des dernières classes uniques du département.

Sylvain TURPIN

REPAS DES ANCIENS

Le samedi 29 novembre, nos aînés de plus de 70 ans, habitant la commune, ont été conviés par Monsieur le Maire et les membres de la commission du CCAS (centre communal d'action sociale) au traditionnel banquet des anciens.

C'est au restaurant chez TISSOT à Simandre que tout ce petit monde s'est réuni autour de la table, au nombre de 24.

Tout en dégustant escargots, grenouilles, volailles ou poissons, chacun put reprendre en cœur un répertoire de chansons du temps passé et de nos jours sous la houlette de Monique Bonnet munie de son carnet de chant et de Maurice, la voix de ténor.



Le *temps des cerises* chanté par Mme CARRIER, notre doyenne de 92 ans, et Mme Guillemot, 89 ans, a su transporter l'assemblée au temps de ses premiers amours.

En fin d'après-midi, tout ce monde se sépara en se donnant rendez-vous dans un an.



Personne ne fut oublié. Des colis garnis furent distribués par les membres du CCAS à nos anciens qui n'ont pu participer au repas.

SAPINS DES CONSEILLERS

Tradition conviviale perpétuée à Drom...

Suite aux élections Municipales, les nouveaux Conseillers se sont vu installer un sapin surmonté du drapeau français.

Cette tradition s'est déroulée dans une bonne ambiance avec des haltes quelquefois prolongées !

Dégustation de galettes et verres de l'amitié (avec modération) ont rythmé cet après-midi bien sympathique.

L'occasion, pour cette nouvelle équipe, d'échanger dans un cadre différent.



LECTURES COMMUNES

C'est le samedi 15 novembre 2015 à la salle des fêtes de Drom, que la municipalité accueillait **Sylvie BADI**, habitante de notre village mais aussi écrivaine pour participer à l'édition de *Lectures Communes* en partenariat avec l'association des maires ruraux de France.

Cette manifestation ayant pour but de promouvoir la culture en milieu rural.



Tout en se dévoilant timidement, Sylvie BADI fit la présentation de son premier recueil de poèmes *Plume de femme*, relatant l'amour entre une fée et son prince, au public venu l'écouter. Puis elle nous fit également part de son prochain livre en cours d'écriture.

Nous souhaitons un grand avenir littéraire à cette femme aussi discrète que talentueuse.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

En octobre 2013, la bibliothèque municipale de Drom mettait en place une nouvelle heure d'ouverture le samedi matin en complément du lundi. Après un peu plus d'un an avec ce nouveau fonctionnement, le bilan est positif malgré un début bien hésitant.

Plusieurs moyens mis en place par la Direction de la Lecture publique (navette mensuelle, visite du biblio-

bus bisannuelle, portail internet permettant la réservation de livres à la demande) nous permettent d'avoir une bibliothèque bien fournie.

Le registre laisse apparaître 56 visites d'enfants et 122 d'adultes, 147 livres empruntés par la jeunesse et 180 par les autres visiteurs.



Le 26 mai 2014, pour la 5ème année consécutive, la bibliothèque organisa l'opération *Premières Pages* en collaboration avec le conseil général le ministère de la culture et la Direction de Lecture publique.

Contes et chansons ont été mis à l'honneur grâce à l'intervention des conteuses de l'association *Arts et Conter* du centre social des Vennes à Péronnas. Trois enfants nés en 2013, dont deux de Drom, ont pu ainsi



recevoir le livre d'Anna CRAUSAC *«Qui a mangé»*.

Horaires d'ouvertures de la bibliothèque :

Le lundi de 18 h à 19 h

Le samedi de 10 h à 11 h

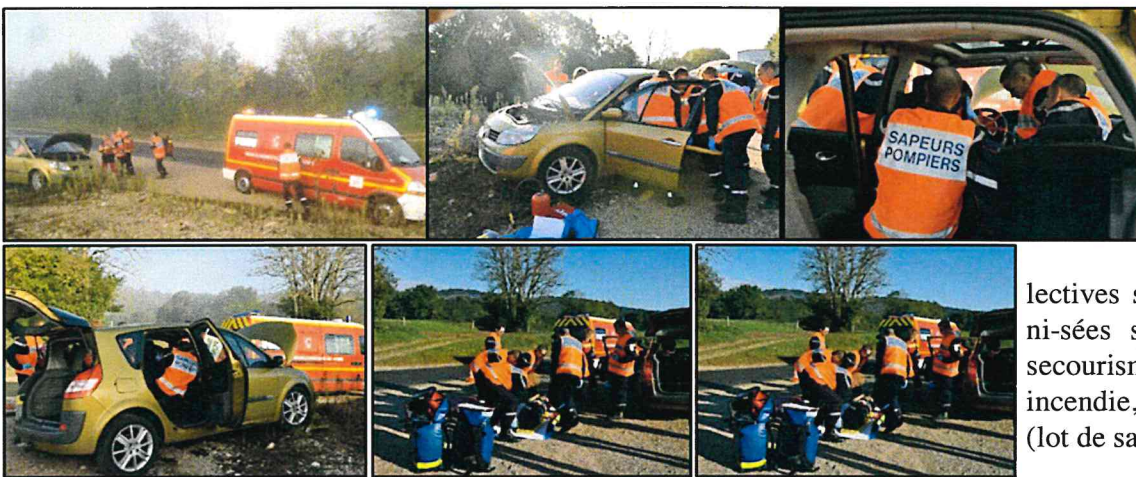
SAPEURS POMPIERS

Les pompiers, une unité toujours présente et efficace

Du côté du CPI (Corps de Première Intervention), l'année 2014 aura été marquée par **8 interventions** : 6 AVP (accidents sur la voie publique), 1 SAP (secours à personne) et 1 OD (opération diverse). Malgré le départ d'un volontaire, Xavier Blondeau qui a quitté le village, l'effectif de la compagnie se maintient avec l'intégration d'un nouvel engagé, Loïc Presti.



Benoit Chetcuti a validé la totalité de sa **formation** de secourisme au sein du Centre de Secours du Suran où il est en double engagement (comme Anthony Poncet), et Jérôme Terraillon est le référent local « casques ». En effet, tous les équipements et matériels sont soumis à un entretien et des contrôles rigoureux, et les volontaires suivent régulièrement des formations dans tous les domaines.



En plus des formations suivies individuellement,

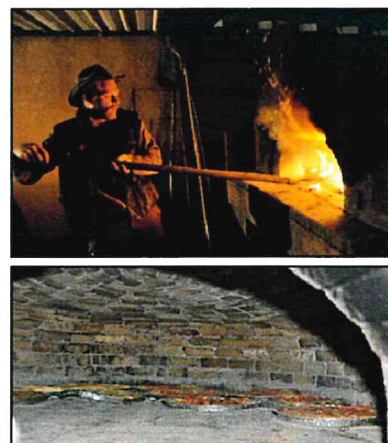
des **manœuvres** collectives sont régulièrement organisées sur des thèmes précis : secourisme, accident de la route, incendie, utilisation du matériel (lot de sauvetage), etc.

Une manœuvre commune, **avec le centre de secours**, a aussi permis de placer les pompiers dans des situations concrètes encadrées par des moniteurs. Des simulations permettent de contrôler les connaissances, les décisions prises, les gestes effectués, la synergie entre les différentes unités, puis d'apporter les observations et, le cas échéant, les corrections adéquates.



Le Sergent Bruno Aviet s'est aussi rendu à l'école pour une **animation périscolaire** où les Dromignons ont pu découvrir le secourisme, sa nécessité et ses bases.

Parallèlement, l'**amicale** a profité des beaux jours de septembre. Au début du mois, pompiers, familles et amis se sont retrouvés pour une **journée détente** autour d'un bon barbecue et de quelques parties de boules. Puis la fin du mois était consacrée à l'organisation de la fête patronale : **St Thyse** a encore été bien honoré avec plusieurs centaines de **galettes**.





L'amicale n'a pas failli à sa tradition en assurant un service d'honneur pour les commémorations officielles, en portant les couleurs de la Nation. Le 11 novembre marquait le centième anniversaire du début de la guerre.



Pour la compagnie de Drom, un deuxième anniversaire s'est fait plus discret : le 11 novembre 1954, au même endroit, la compagnie se voyait remettre, par le maire, son nouveau drapeau, celui qui les accompagne ainsi depuis 60 ans lors de chaque commémoration.

L'année s'est, bien sûr, terminée avec la commémoration de Ste Barbe, à laquelle s'étaient joints quelques-uns des 21 anciens pompiers de la commune.



2015 : les 150 ans !

2015 sera une année importante pour notre compagnie puisque cette institution fêtera, en grandes pompes, **son cent cinquantième anniversaire.**



1865

En effet, suite à un terrible incendie, dans la nuit du 8 au 9 décembre 1864, la commune avait fait l'acquisition d'une pompe et, brûlant les étapes, créé un corps de sapeurs-pompiers dans les six mois qui ont suivi. Un siècle et demi plus tard, les bénévoles de 2015 souhaitent donc marquer cet événement avec une manifestation à grande échelle, autant festive que commémorative, les 26 et 27 septembre 2015. Les idées sont déjà dans les tuyaux pour mettre dignement notre petite compagnie sous les feux de la rampe !



2015

RÉTROSPECTIVE 2014



11/01/2014—Vœux de la municipalité



01/02/2014 – Fondue du Sou des Ecoles



04/05/2014 – Bourse d'échange ARCA



17/05/2014 – Plantation Fleurissement



05/2014 – Création du jardin de l'école



17/05/2014 – Galettes de l'Age d'Or



26/05/2014 – Opération premières pages



04/06/2014—Les Dromignons à l'exposition des sciences à Châtillon



14/06/2014 – Visite de l'évêque de Belley Ars
Monseigneur Pascal ROLLAND



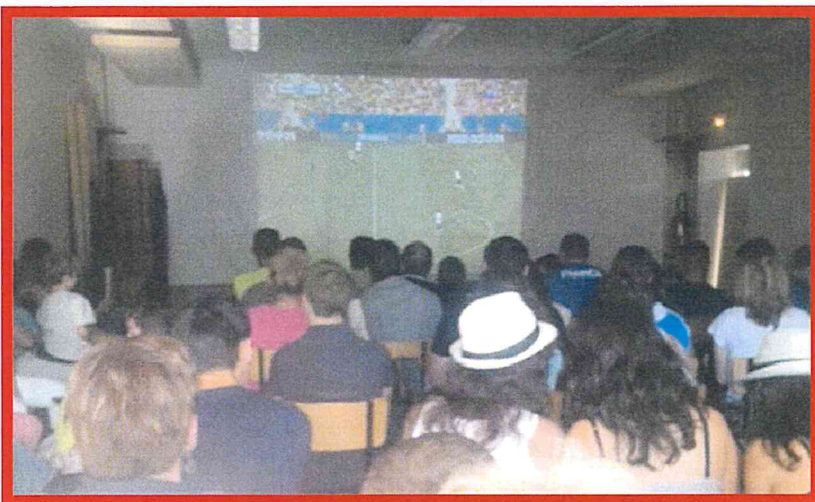
12/06/2014 – L'école reçoit son 2^{ème} label « éco-école »



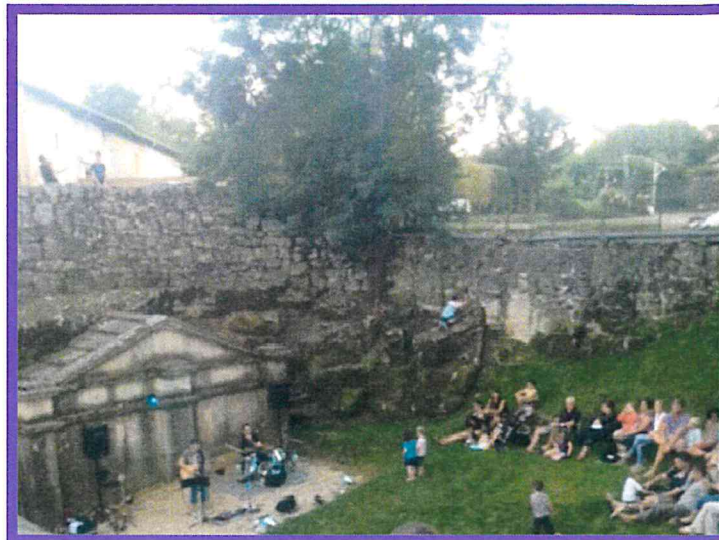
Du 16 au 21/06/2014 – Voyage des dromignons
A Sausset-les-Pins



27/06/2014 – Concert des dromignons au lavoir



30/06/2014 – Retransmission 8^{ème} finale Coupe du Monde de foot : France-Nigéria



17/07/2014 - October en concert au travail



20/09/2014 – Portes ouvertes à la Galerie de Margaret & Tony Stell (journée du patrimoine)



20/09/2014 – Journée du patrimoine

27 et 28/09/2014 –
Fête de Drom





15/11/2014 – Lectures Communes
avec Sylvie Badi



29/11/2014 – Repas des anciens au
restaurant chez Tissot à Simandre



29/11/2014 – Musikar



05/12/2014 – Marché de Noël du Sou des Ecoles



18/12/2014 – Repas de Noël à la cantine

ÉTAT CIVIL

Naissances

Gabriel MARCHAND né le 18 mars 2014

Roxane CANONE née le 14 août 2014



Mariage

Elodie HOUSSIN et Loïc PRESTI
le 30 août 2014



Décès

Denis VICARD le 25 février 2014

Denise CORRETEL le 26 mars 2014

Marie LARRUAT le 11 avril 2014

Clément REUS le 1er mai 2014



DATES À RETENIR

Janvier

Samedi 17 : Fondue du Sou des Ecoles

Mars

Dimanche 22 : Elections départementales 1^{er} tour

Dimanche 29 : Elections départementales 2nd tour

Passage à l'heure d'été

Avril

Vendredi 10 : Spectacle de l'École

Mai

Dimanche 3 : 22^{ème} bourse d'échange de l'ARCMA

Vendredi 8 : Cérémonie au monument

Juillet

Jeudi 16 : Concert au lavoir

Septembre

Samedi 18 et dimanche 19 : Rallye du Suran

Samedi 26 et dimanche 27 : Fête de Drom

Octobre

Dimanche 29 : Passage à l'heure d'hiver

Novembre

Mercredi 11 : Cérémonie au monument

Samedi 21 : Tartiflette de l'ADMR

Décembre

Dimanche 6 : Ste Barbe



Monsieur Marcel RAFFIN, ancien Maire de Drom de 1971 à 1983, s'est éteint le 8 janvier 2015 à l'âge de 87 ans.

Homme de terrain et de terroir, il a été une figure importante du village.

Agriculteur et enfant du pays, il avait la mémoire du terrain et des réalisations de la Commune. Il s'était engagé dans le Corps des Sapeurs-Pompiers de DROM dès l'âge de 24 ans, il a ensuite gravi les échelons pour devenir Chef de Corps. Il quittera cette fonction lorsqu'il sera élu Maire de DROM en 1971.

Rentré au Conseil Municipal en 1953, il fera cinq mandats dont deux d'adjoint et deux de Maire.

Il s'est beaucoup investi au Syndicat des eaux à une époque où les conditions d'exploitation du réseau étaient très rudimentaires.

Il s'est longtemps occupé de la CUMA de DROM, des alambics et de l'église. Il a aussi été très présent dans les associations du village.

Ayant une prédisposition pour les chiffres, il sera aussi secrétaire de la Coopérative de fromagerie de DROM.

Il était présent avec les élus le 27 octobre dernier lors de l'inauguration de l'Installation nouvelle de l'Entreprise FAMY au Col de France.

Bien fatigué, il avait tout de même tenu à participer au repas organisé par le Centre Communal d'Action Sociale le 29 novembre dernier à Simandre-sur-Suran.

La municipalité salue l'action de M. RAFFIN qui aura marqué la vie de notre village.



LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE DROM

Tous les mercredis de 14 h à 17 h 30, à la salle des fêtes de Drom, le Président Alain FELIX et tous les membres accueillent les retraités des alentours pour passer un après-midi convivial autour d'une table pour jouer à la coinche, au scrabble et autres jeux selon les souhaits.

Nous organisons au cours de l'année diverses manifestations :

- Fabrication et vente de crêpes pour la fête annuelle de Drom,
- Confection et vente de galettes cuites au feu de bois courant mai,
- Journée détente fin juin afin de terminer la saison : en 2014, visite de Chanaz, balade sur le Canal de Savières, suivies d'un repas.

C'est avec plaisir que tous les membres vous recevront.
Si vous êtes intéressés pour venir nous rejoindre, appelez le Président :

Alain FELIX : tél. 04.74.51.39.11



LE FLEURISSEMENT

Le Comité du Fleurissement de DROM vous souhaite une très belle et heureuse année 2015.

Les jours vont commencer à s'agrandir et vont nous donner l'envie de débiter les travaux de jardinage.

Nous serions heureux de voir s'élargir notre cercle de passionnés. Afin de conserver un environnement accueillant de notre village, n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour innover et créer de nouveaux massifs fleuris.



ARCMA

L'année 2014 a été une année de transition pour l'A.R.C.M.A., puisqu'elle a transféré son siège à Meillonas dans le courant de celle-ci, mais n'en garde pas moins des attaches avec la commune de Drom.

Changement de calendrier, cette année pour le trophée des 3 provinces, « épreuve » qui a pour but de faire rouler des cyclos anciens et petites cylindrées, démarrait de Drom le 2 mars. La balade nous emmenait dans la vallée du Suran, jusqu'à sa source. Une pause le matin au moulin de Pont des Vents, et arrêt déjeuner à Florentia qui nous a permis d'admirer la collection de Kiva de Thierry Chavard. Cette pause fut aussi l'occasion de faire la remise des prix du trophée 2013.



La météo a été clémente cette année pour la 21^{ème} éditions de la bourse d'échanges. Un public, venu en nombre, était présent pour chiner sur les étals des vendeurs et aussi pour admirer une exposition bipolaire : les 110 ans de Radior et les tracteurs transformés, de quoi satisfaire le plus grand nombre. La tombola offrait une 125cc Radior, et c'est un visiteur, Michel Daviot, qui l'a emportée.

Nous tenons également à remercier la population de Drom pour sa compréhension lors de cette journée d'animation importante pour l'association qui vient modifier les habitudes de vie du village.



Le 16 octobre, dans le cadre des temps d'activités périscolaires, nous avons organisé des démonstrations sur les effets du magnétisme à l'école de Drom, avec des expériences qui ont beaucoup intéressé les enfants.



SOU DES ECOLES

Comme chaque année, 2014 fut riche en émotions, motivations et animations pour le Sou des Ecoles.

En effet, l'objectif étant que les dromignons partent en classe de mer à Sausset les Pins, nous avons d'abord organisé la traditionnelle fondue où comme d'habitude les habitants de Drom ont répondu présent.



Merci à eux, à vous, votre soutien est primordial pour notre petite école ambitieuse !

Les dromignons ont profité pleinement de leur séjour au soleil pour apprendre à manier la voile, à découvrir la pêche à pieds, la garrigue...et j'en passe...

Ensuite, pour clôturer l'année scolaire et faire une dernière fête avec les futurs collégiens, nous nous sommes retrouvés autour d'un grand barbecue avec la retransmission sur grand écran d'un match de l'équipe de France de football, lors de la coupe du monde.



Puis les grandes vacances passées, la reprise des animations a débuté avec la fête de la St. Thyrsse où les parents s'étaient une fois de plus mobilisés pour mettre en place des jeux et tenir la buvette. Le char des enfants avaient bien sûr pour thème la mer en référence à leur voyage.

Et enfin, pour la fête des lumières, nous avons inauguré le premier marché de Noël de Drom. Il y avait la vente des traditionnelles couronnes des dromignons, qui leur permettra de s'offrir une journée au ski le 23 février, mais aussi beaucoup d'autres producteurs et artisans locaux très créatifs.

Et c'est avec des crêpes et du vin chaud que s'acheva cette année 2014.



Nous tenons à remercier particulièrement tous ceux qui font vivre cette école, le maître Sylvain Turpin qui s'investit "corps et âme", Pascale Borget qui accompagne avec bienveillance nos enfants, la mairie qui soutient le beau projet éducatif qu'est cette classe unique, et bien sûr tous les habitants de Drom et qui participent de différentes manières au fonctionnement de l'école, soit en proposant de transmettre leurs connaissances lors du péri-scolaire, ou simplement en participant aux différentes manifestations.



MUSIKAR : une école de musique associative

L'objet de cette association est de promouvoir la musique en milieu rural et d'en faciliter l'accès au plus grand nombre. Musikar propose des cours collectifs, par petits groupes, d'éveil et d'initiation musicale (découverte de différents instruments), de chant, d'instruments (guitare, batterie, violon, alto), d'une durée d'1h30 à 2h, au cours desquels sont abordées simultanément des notions de technique instrumentale, de formation musicale et de musique d'ensemble. Une réflexion est menée tout au long de l'année par les professeurs sur la pédagogie collective. Cette année, environ soixante-dix élèves sont inscrits à Musikar. Les cours sont dispensés à Corveissiat et à Chavannes-sur-Suran. L'association accueille régulièrement des artistes invités comme l'an dernier, les musiciens brésiliens de la Roda que nous avons pu entendre à Drom en novembre 2013.



Les rendez-vous importants sont aussi les scènes ouvertes, lieux de rencontre et d'échange musical ou nous invitons les musiciens amateurs de la région à venir partager quelques chansons ou morceaux dans une atmosphère conviviale. Les musiciens s'inscrivent en début de soirée. Elles ont été organisées depuis 2009, tout d'abord à l'Auberge du Pont à Simandre puis depuis un an dans différentes salles communales de la CCTER au rythme de 3 par an. Ce fut le cas le samedi 29 novembre dernier à Drom : dans une salle pleine et attentive de nombreux musiciens ont fait entendre leur voix ou leur instruments, aussi bien des enfants, des adolescents que des adultes. Chansons, cornemuse, batterie, basse, piano, saxophone, percussion ont fait résonner la salle des fêtes jusqu'à 23h.



LUESPO

L'association Luespo, leur d'espoir, créée depuis le 26 octobre 2006 a pour objet la collecte de médicaments, instruments et appareils médicaux ou chirurgicaux auprès des médecins, des hôpitaux, des cliniques, et des dispensaires ; de vêtements, produits de première nécessité et matériel divers auprès d'organismes et d'associations publics ou privés, ou de particuliers ; distribution de toute aide humanitaire à toute personne physique dans le besoin, à toute association humanitaire, fondation, organisme social et religieux, de France et de l'étranger ; activités et échanges internationaux ; parrainage d'enfants défavorisés ; création de crèches, d'écoles maternelles, de cantines, d'orphelinats, de dispensaires, etc., en France et à l'étranger ; action humanitaire dans tous les domaines possibles, tant sur le territoire français qu'à l'étranger.



Entre succès et déceptions, l'association est aujourd'hui au ralenti. Cependant par l'intermédiaire d'autres associations, dont Bresse Ivoire à Bourg-en-Bresse et l'ONG Logos Morija, située en Suisse, Luespo a pu envoyer, des médicaments pour la Côte d'Ivoire, des lunettes de vue offertes par des particuliers grâce au bouche à oreille, du matériel scolaire offert par l'école de Saint Just, avec une collecte de 110 euros, faite par la gendarmerie, et surtout des livres scolaires, pour le plus grand plaisir des écoles locales au Burkina Faso. Avec l'association Asaren de Lausanne, un gros envoi de matériel de kinésithérapie offert par un professionnel de Bourg-en-Bresse, en départ à la retraite, a pu être effectué.

Luespo reste une petite association avec de petits moyens mais qui malgré tout n'a pas envie de baisser les bras.

Placide et Sylvie, LUESPO,

19 rue de la Fruitière, 01250 DROM

06.21.25.21.59 courriel: sylvie.badi01@gmail.com

L'année 2014 a été l'année du Centenaire de la déclaration de la grande guerre de 14-18.

Votre bulletin Municipal a voulu rendre un hommage particulier aux Morts pour la France de notre village, en essayant d'en savoir un peu plus sur ces hommes qui ont donné leur vie.

La mobilisation générale du 1er Août 1914 :

Le 1^{er} août 1914, en plein milieu de l'après-midi, les cloches de tous les tocsins de France se déchaînent pour l'annonce d'une nouvelle redoutée et pourtant attendue : la guerre est déclarée !

Le tocsin du clocher des églises servait traditionnellement à donner l'alerte, "à sortir les hommes des champs", pour avertir la population en cas d'épidémie, d'inondations ou le plus souvent d'incendies. Mais la sonnerie du 1^{er} août 1914 et la guerre annoncée plongèrent la France dans la consternation.

Les populations découvrent alors les premières affiches placardées partout dans le pays : Mr Raymond Poincaré, président de la République, ordonne par décret exceptionnel la mobilisation générale des armées, qui sera mise en œuvre par les ministres de la Guerre et de la Marine.

L'armée de l'air n'existe pas encore et sera créée lors de ce conflit.

L'affiche, qui comporte clairement l'ordre et la date effective, sera placardée par la gendarmerie, et annoncée par la voix des gardes-champêtres locaux, relayée par les Maires.

Tous les réservistes savent, par leurs livrets individuels de mobilisation, le lieu et le jour auxquels ils doivent répondre à l'appel. Il faut alors les équiper, rassembler le matériel nécessaire à l'entrée en campagne et disposer d'une logistique suffisante et performante pour acheminer ces nouvelles troupes et équipements vers les lieux de rassemblement prévus.

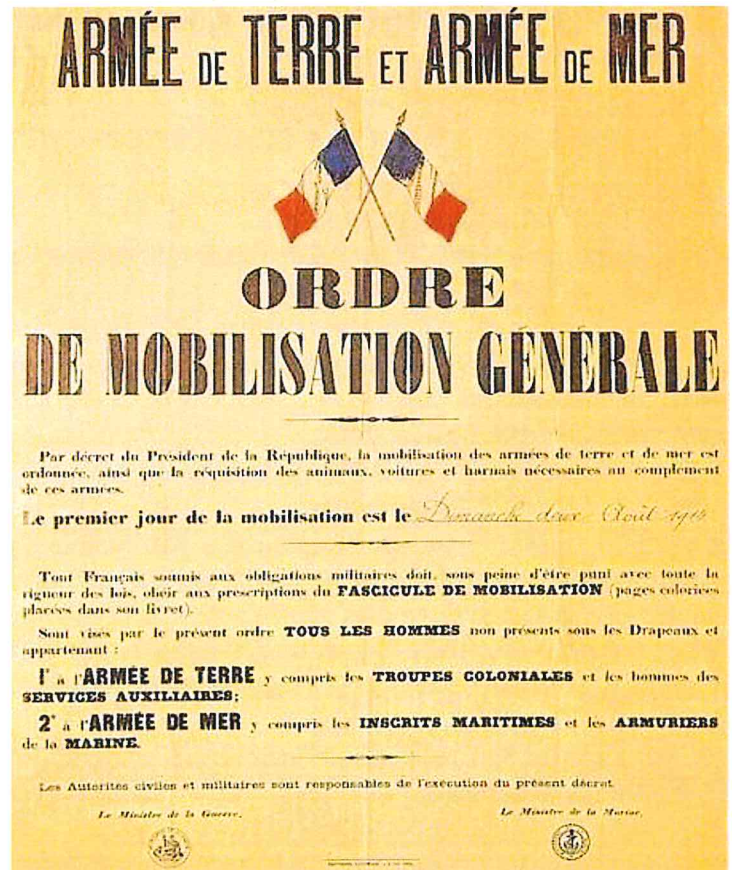
En 1914, les effectifs de l'armée française comptent 880 000 hommes au total.

La mobilisation des réservistes doit les porter à 3 580 000.

Du côté des alliés, à part la Grande-Bretagne, tous les grands États européens disposent d'une armée nationale numériquement très imposante, recrutée et formée par le service militaire obligatoire auquel tout homme doit se conformer.

L'exercice est très compliqué et doit être minutieusement préparé, notamment sur le plan des transports et avec l'organisation des chemins de fer.

En 1870, la France, mal préparée, avait raté sa mobilisation.



La mobilisation des femmes :

En 1914-1918, pendant que les hommes sont au front, les femmes participent activement à l'effort national. Dans une guerre totale, longue et meurtrière, où le rôle de l'arrière est aussi déterminant que celui des combattants, les femmes accèdent à des activités professionnelles jusque-là masculines.

Tant à la ville qu'à la campagne, les « remplaçantes » des maris ou des fils mobilisés sont promues à de nouvelles responsabilités

Le Piou Piou d'août 1914 :

Cet uniforme est celui des armées Françaises de la fin du XIX ème siècle : Capote bleu marine, pantalon et képi rouge garance. Le fameux « Piou-piou ». A la mobilisation, l'uniforme français en vigueur est totalement dépassé pour la guerre moderne. Les soldats sont affublés d'un képi et d'un pantalon rouge garance qui fait d'eux des cibles idéales pour la mitraille allemande. Leurs équipements sont inconfortables et inadaptés.

Dans l'urgence, et prioritairement, l'armée distribue des couvre-képis et des couvre-pantalons de couleur bleue. Les hommes qui n'ont pas encore perçu le couvre-pantalon ont l'ordre strict de porter les pans de la capote relâchés pour cacher le plus possible le pantalon rouge garance.

Ensuite, l'uniforme sera complètement revu, il sera de couleur bleu horizon. Mais nous verrons l'année 1915 dans la prochaine édition du Bulletin Municipal.

C'est donc dans ce contexte que nos vaillants mobilisés sont allés défendre les couleurs de la France loin de la terre où ils sont nés.

L'année 1914 verra malheureusement la disparition de 3 hommes de DROM (dont 2 frères) :

GIRARD Clair, Joseph, Augustin.

Né le 5 septembre 1891 à DROM de César GIRARD et de Florentine THION.

Profession de carrier.

Il avait été incorporé le 8 octobre 1912 au 60^{ème} Régiment d'Infanterie.

Disparu le 29 août 1914 à Harbonnières dans la Somme près d'Amiens. Sa disparition sera confirmée par Avis Ministériel du 20 novembre 1915.

COTTON Joseph, Marie, Félix.

Né le 7 décembre 1888 à DROM de Jean Marie Alfred COTTON et de Marie Odile Joséphine MOLLON.

Nous savons qu'il était agriculteur.

Il avait été incorporé au 5^{ème} Régiment d'Artillerie le 8 octobre 1909 comme 2^{ème} canonnier conducteur. Il a été renvoyé dans la disponibilité avec un certificat de Bonne Conduite le 21 septembre 1911.

Il est passé dans la réserve de l'Armée active le 1^{er} octobre 1911.

Il a été rappelé à l'activité à la mobilisation du 2 août 1914 au 5^{ème} Régiment d'Artillerie de Campagne.

Il sera tué par balle de revolver en service commandé le 12 septembre 1914 à Chavannes-sur-l'Etang en Région Alsace.

COTTON Joseph, Marie, Clément.

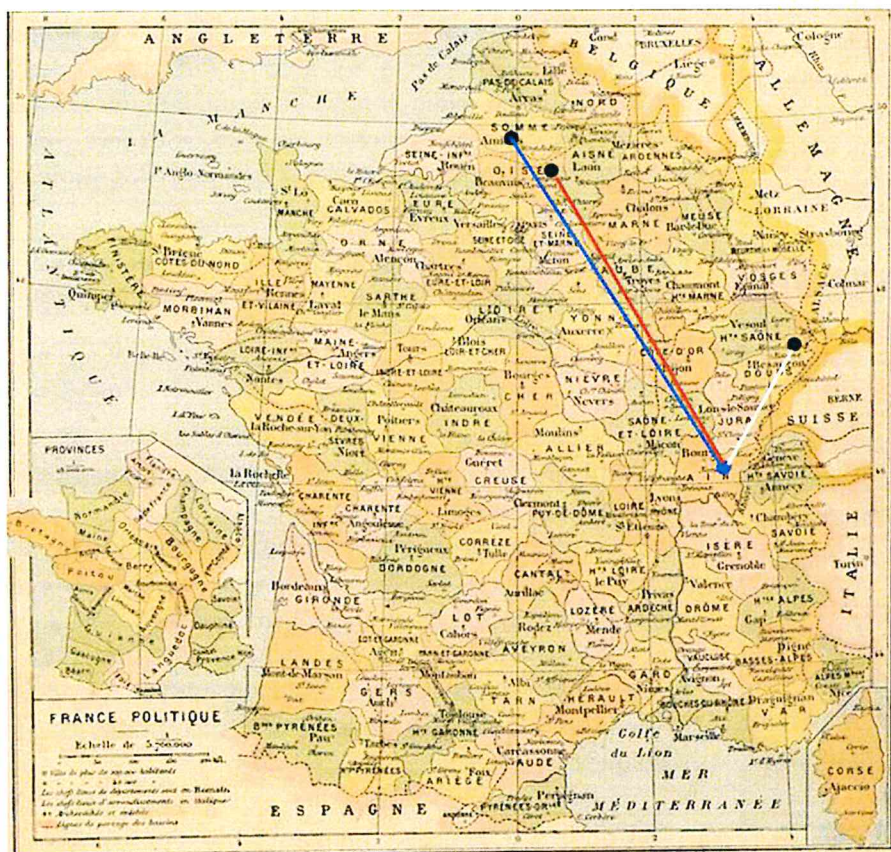
Né le 28 juillet 1892 à DROM de Jean Marie Alfred COTTON et de Marie Odile Joséphine MOLLON.

Profession de cultivateur.

Il avait été incorporé le 9 octobre 1913.

Il a été mobilisé le 2 août 1914 au 44^{ème} Régiment d'Infanterie de Montbéliard.

Il sera porté disparu le 16 septembre 1914 à Autrèches dans l'Oise, Région Picardie. Disparition confirmée par le Tribunal de Bourg-en-Bresse le 28 décembre 1920.



— Lieu de décès de M. GIRARD
Clair Joseph Augustin à Harbonnières

— Lieu de décès de M. COTTON
Joseph Marie Félix à Chavannes sur
l'Etang

— Lieu de décès de M. COTTON
Joseph Marie Clément à Autrèches

Hommage par les élèves de l'école de DROM le 11 novembre 2014 devant le Monument aux Morts.



Hommage à la grande guerre par Régine BONNET et Hubert LAQUE lors de la fête de DROM le 28 septembre 2014.





1914

GEORGES BOUTIER
FRANÇOIS BOUTIER
LÉON BOUTIER

1915

JOSUË BOUTIER
LÉON BOUTIER

1916

LOUIS BOUTIER
MUT BOUTIER

1917

ROBERT BOUTIER

1918

ARLÉAN BOUTIER
EDOUARD BOUTIER
LOUIS BOUTIER

1920

JOSUË BOUTIER

AUX ENFANTS DE DROM
MORTS POUR LA FRANCE
1914 - 1918

